



Études autochtones

Document-ressource
à l'usage des années
secondaires (S1-S4)

**Nouvelles directions
pour le renouveau
de l'éducation**

**Éducation
et Formation
professionnelle
Manitoba**
Linda G. McIntosh,
Ministre



ÉTUDES AUTOCHTONES

*Document-ressource à l'usage
des années secondaires (S1-S4)*

1998

Éducation et Formation professionnelle Manitoba

Éducation et Formation professionnelle Manitoba
Données de catalogage avant publication

970.00497 Études autochtones : Document-ressource à l'usage des années
secondaires (S1-S4)

(Nouvelles directions pour le renouveau de l'éducation)

Auteur : Dan Thomas
Comprend une bibliographie (p. 6.3)
ISBN 0-7711-2190-3

1. Autochtones—Étude et enseignement (secondaire).
2. Autochtones—Étude et enseignement (secondaire)—
Manitoba. I. Thomas, Dan. II. Manitoba. Min. de l'Éducation et de
la Formation professionnelle. III. Collection

Copyright © 1998, la Couronne du chef du Manitoba, représentée par le ministre de
l'Éducation et de la Formation professionnelle, Éducation et Formation professionnelle
Manitoba, Division des programmes scolaires, Direction de l'élaboration des
programmes, 1970, avenue Ness, Winnipeg (Manitoba) R3J 0Y9.

Traduction de : Native Studies: Senior Years (S1-S4): A Teacher's Resource Book.

Les auteurs ont pris grand soin de nommer toutes les sources originales et de respecter
la législation en matière de droits d'auteur. Veuillez signaler toute erreur ou omission
éventuelle à Éducation et Formation professionnelle Manitoba qui apportera les
corrections nécessaires. Nous remercions sincèrement les auteurs et les éditeurs de
nous avoir permis d'adapter ou de reproduire leurs documents originaux.

REMERCIEMENTS

Éducation et Formation professionnelle Manitoba remercie les personnes qui ont contribué à la préparation du document *Études autochtones : Document-ressource à l'usage des années secondaires (S1-S4)*.

Ancienne des Premières Nations

M^{me} Myrtle Thomas Peguis (Manitoba)

Rédacteur (version anglaise)

Dan Thomas Conseiller Éducation et Formation professionnelle Manitoba

Membres de l'équipe de l'élaboration

Byron Apetagon	École secondaire Norway House	Div. scol. Frontier n° 48
Margaret Fiddler	École Peguis Central	Peguis (Manitoba)
Sophie Ledoux	École secondaire Winnipegosis	Div. scol. Duck Mountain n° 34
Marshall Murdock	Conseiller	Winnipeg (Manitoba)
Connie Singleterry	Conseillère	Garden Hill (Manitoba)
Larry Tait	École Roland Lauze	Nelson House (Manitoba)

Enseignants de la Division scolaire Winnipeg n° 1 chargés de la mise à l'essai (1986-1989)

Debbie Beach	École Hugh John Macdonald
Mary Courchene	École professionnelle R.B. Russell
René Desmet	École Mulvey
Gail Gossfeld	École David Livingstone
Melanie Hall	École professionnelle R.B. Russell
Tom Howard	École Aberdeen
Brenda Longclaws	École Hugh John Macdonald
Leslee Boivin-McKay	École Mulvey
Joe McLelland	École Aberdeen
Robert Milan	École Argyle
Margaret Scott	École Aberdeen
Anastasia Sych-Yerniuk	École David Livingstone

**Personnel de la Division des programmes scolaires
Éducation et Formation professionnelle Manitoba**

Lee-Ila-Bothe	Coordonnatrice	Section du soutien technique Direction de l'élaboration des programmes
Diane Cooley	Coordonnatrice	Section des programmes d'études cadre Direction de l'élaboration des programmes
Lynn Harrison	Opératrice en éditique	Section du soutien technique Direction de l'élaboration des programmes
Michael Hartley	Directeur des publications	Section du soutien technique Direction de l'élaboration des programmes
Joyce MacMartin	Responsable de projet	Section des lettres et des sciences humaines Direction de l'élaboration des programmes
Nathalie Montambeault	Opératrice en éditique	Bureau de l'éducation française
Juliette Sabot	Directrice	Direction générale de l'Éducation des Autochtones
Monty Szakacs	Conseiller (jusqu'en juin 1996)	Section du soutien technique Direction de l'élaboration des programmes
Dan Thomas	Chef de projet	Section des lettres et des Sciences humaines Direction de l'élaboration des programmes

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iii
Raison d'être du document	vii
Soutien au changement	ix
Chapitre 1 : Identité autochtone (secondaire 1)	1.1
Qui est Autochtone?	1.4
Unité autochtone	1.15
Gouvernement autochtone	1.17
Activités économiques	1.23
Échanges à l'échelle mondiale	1.25
Que réserve l'avenir?	1.27
Stéréotypes à l'égard des Autochtones (enrichissement)	1.28
Femmes autochtones (enrichissement)	1.29
Chapitre 2 : Harmonie environnementale (secondaire 2)	2.1
Conservation des ressources	2.3
Production alimentaire	2.5
Développement du Nord	2.8
Ressources humaines	2.12
Autochtones de l'Atlantique	2.16
Migration dans les zones urbaines	2.19
Effets sur la culture et l'économie du Sud	2.20
Les Autochtones de l'Amérique centrale	2.22
Les Autochtones et l'éducation (enrichissement)	2.25
Adaptation à un monde en constante évolution	2.27
Chapitre 3 : Contributions des Autochtones (secondaire 3)	3.1
Origines d'un peuple	3.3
Création du peuple Métis	3.6
Premières prises de contact	3.8
Droits des Autochtones	3.9
Vie économique des Autochtones (enrichissement)	3.14
Adaptation au changement	3.16
Perspectives historiques	3.18
Relations extérieures	3.22
Autonomie gouvernementale autochtone (enrichissement)	3.25
Chapitre 4 : Questions internationales (secondaire 4)	4.1
Controverses actuelles	4.3
Liens géopolitiques	4.5
Qualité de vie	4.7

Choix offerts	4.9
Spiritualité autochtone	4.14
Glossaire	5.1
Bibliographie	6.1
Matériel pédagogique multimédia	7.1

RAISON D'ÊTRE DU DOCUMENT

Le document *Études autochtones : Document-ressource à l'usage des années secondaires (S1-S4)* a pour objectif d'aider les enseignants à fournir aux élèves une perspective autochtone jugée pertinente compte tenu des résultats d'apprentissage prévus dans le cadre du programme de Sciences humaines. Une perspective autochtone est approfondie dans les unités de Sciences humaines correspondant à chaque année d'études secondaires. L'accent est mis sur la perspective de divers peuples du Canada, de l'Amérique du Nord et d'autres parties du monde. Les unités s'intègrent facilement dans les blocs horaires des Sciences humaines.

Les enseignants pourront utiliser des éléments de ces unités pour ajouter une perspective et un contenu autochtones à leurs cours de Sciences humaines. Les élèves autochtones sont des apprenants et des participants à la culture autochtone, pas des experts. La compréhension des cultures et traditions autochtones varie d'une famille à l'autre. Par conséquent, au lieu de considérer ces élèves comme des experts, les enseignants devraient avoir les mêmes attentes envers l'ensemble des élèves. Ce guide devrait être utilisé avec les textes du programme de Sciences humaines. Une approche interdisciplinaire peut être adoptée en ajoutant un contenu autochtone à d'autres matières comme les arts langagiers, les sciences et les mathématiques.

Voici une brève description de chaque chapitre :

Chapitre 1 : Identité autochtone (secondaire 1) – décrit l'identité, les langues, les traditions, le patrimoine et la diversité culturelle des Autochtones.

Chapitre 2 : Harmonie environnementale (secondaire 2) – décrit comment les Autochtones vivent en harmonie avec leur environnement. Il présente les changements profonds subis depuis l'arrivée des Européens. Le chapitre 2 décrit comment les Autochtones se sont adaptés aux changements au niveau de l'éducation, de la vie urbaine, de l'emploi et du développement économique.

Chapitre 3 : Contributions des Autochtones (secondaire 3) – remonte à l'origine des peuples autochtones et métis et aborde la question de l'autonomie gouvernementale. L'accent est mis sur les progrès accomplis par les peuples autochtones sur le plan social, économique et politique.

Chapitre 4 : Questions internationales (secondaire 4) – se penche sur les questions qui préoccupent divers peuples indigènes du monde. Il examine certaines des questions touchant ces peuples, notamment l'autonomie gouvernementale, l'éducation et le développement économique.

SOUTIEN AU CHANGEMENT

De nombreuses équipes chargées de mettre en œuvre les nouveaux programmes d'études et les politiques, ainsi que d'organiser et diriger le perfectionnement continu du personnel et les activités de soutien au niveau de l'école, de la division ou du district ont déjà été mises sur pied. Ces équipes peuvent aussi contribuer à tenir la collectivité au courant des changements lorsque de nouveaux programmes d'études ou de nouvelles politiques sont introduits à l'école.

Idéalement, ces équipes sont constituées d'enseignants, d'administrateurs, d'autres membres du personnel scolaire, de parents ou de tuteurs, d'élèves et de membres de la collectivité. Il est essentiel qu'elles puissent compter sur le soutien et la direction de l'administration, tant au niveau de l'école qu'à celui du district ou de la division. Certains districts et divisions ont créé des comités de la mise en œuvre qui coordonnent le travail de l'équipe.

Éducation et Formation professionnelle Manitoba appuie le concept de l'équipe scolaire de mise en œuvre et s'est engagé à collaborer avec tous ses partenaires pédagogiques en vue de promouvoir et d'appuyer ces équipes.

Les écoles, divisions et districts scolaires qui auraient besoin d'aide pour la mise en œuvre de ce cours pourront communiquer avec les personnes suivantes :

Programme anglais :

Directeur
Direction générale de l'élaboration des programmes
Division des programmes scolaires
Éducation et Formation professionnelle
Manitoba
1970, avenue Ness, bureau W130
Winnipeg (MB) R3J OY9

Téléphone : 204 945-7967
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 7967
Télécopieur : 204 948-3229

Programme français :

Directeur
Direction de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes
Bureau de l'éducation française
Éducation et Formation professionnelle
Manitoba
1181, avenue Portage, bureau 509
Winnipeg (MB) R3G 0T3

Téléphone : 204 945-6022
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6022
Télécopieur : 204 945-1625

CHAPITRE 1 : IDENTITÉ AUTOCHTONE (SECONDAIRE 1)

Qui est Autochtone? 1.4

Unité autochtone 1.15

Gouvernement autochtone 1.17

Activités économiques 1.23

Échanges à l'échelle mondiale 1.25

Que réserve l'avenir? 1.27

Stéréotypes à l'égard des Autochtones
(enrichissement) 1.28

Femmes autochtones (enrichissement) 1.29

CHAPITRE 1 : IDENTITÉ AUTOCHTONE (SECONDAIRE 1)

Aperçu

Dans la tradition autochtone, l'Amérique du Nord est perçue comme la terre d'origine des Autochtones de ce continent. Par conséquent, les Autochtones ne peuvent être considérés comme des immigrants. Des problèmes surgissent quand les Canadiens tentent d'intégrer les Autochtones dans le moule multiculturel. Les Autochtones n'ont pas nécessairement les mêmes buts et les mêmes aspirations que les immigrants. Ils ne veulent pas être traités de la même façon que les autres groupes qui sont, eux, des immigrants. Les Autochtones considèrent donc leur relation avec le Canada comme unique. Leur vision de l'avenir repose sur la force de leur passé traditionnel. Si leurs traditions (langue, culture, lien spécial avec le milieu naturel) ne sont pas préservées, ils risquent de les perdre à tout jamais.

Les études autochtones fournissent une occasion de mieux faire comprendre et apprécier les aspirations des Autochtones.

Dans cette unité, les enseignants et les élèves vont :

- étudier le concept d'identité autochtone;
- étudier les facteurs qui exercent une influence sur cette identité (langue, reconnaissance juridique, nations et culture);
- définir qui est Autochtone (Premières Nations, Inuit et Métis);
- apprendre à connaître des Autochtones célèbres dont l'action a eu un effet positif sur la perception de l'identité autochtone;
- examiner les facteurs qui ont eu un effet négatif sur l'identité autochtone (préjugés, discrimination, ségrégation, stéréotypes).

Qui est Autochtone?

Qui est Canadien? Répondre à cette question, c'est comme répondre aux questions suivantes : Qui est Cri? Qui est Métis? Qui est Inuit? Qui est Autochtone? En quoi les Autochtones forment-ils un groupe unique au Canada?

Thèmes

- Énumérer et définir les facteurs qui déterminent l'identité autochtone (facteurs juridiques, géographiques, environnementaux, linguistiques, nationaux et culturels). Déterminer en quoi l'identité autochtone a changé. S'attarder sur le réveil culturel, les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31), la présence d'Autochtones au sein du gouvernement (Elijah Harper, Ethel Blondin, Yvon Dumont et Oscar Lathlin) et dans le monde des affaires (Allen McLeod, Wayne Birch, Barbara Bruce et James Wastasecoot).
- En étudiant les sociétés multiculturelles autochtones et canadiennes, il est important :
 - d'indiquer en quoi les Autochtones forment une société multiculturelle (Ojibwé, Cri et Métis);
 - d'établir un parallèle entre les conditions et les expériences de vie des Autochtones et celles des immigrants;
 - de se pencher sur les contributions des Autochtones à la société canadienne;
 - de distinguer les symboles, les noms, les institutions et les coutumes typiquement autochtones de ceux associés aux Anglais, aux Français etc.;
 - d'examiner la signification du terme « multiculturel ».

À qui revient le droit de déterminer l'identité autochtone? Expliquer son choix de réponse. Expliquer en quoi les réponses des élèves sont similaires ou différentes de la politique du gouvernement. Pourquoi pareilles similitudes et différences existent-elles?

Note à l'intention de l'enseignant – Le gouvernement fédéral a l'obligation juridique de fournir des services aux Premières Nations en vertu de traités. Ottawa définit l'appartenance aux Premières Nations de la façon suivante : si un membre d'une Première Nation marie une personne qui n'est pas Autochtone, l'obligation juridique du gouvernement envers les enfants issus de ce mariage équivaut à la moitié de celle qui s'applique généralement. Les membres des Premières Nations considèrent leurs enfants comme faisant partie intégrante de leur communauté. Pour eux, des facteurs comme le pourcentage de patrimoine autochtone, les traits distinctifs, la langue et la culture sont immatériels.

Les Autochtones jouissent-ils des mêmes droits que les autres Canadiens? En ont-ils plus? Les Métis sont des Autochtones. Ont-ils plus ou moins de droits que les autres Canadiens? Expliquer pourquoi. Qu'est-ce que des droits? Les droits sont-ils acquis ou inhérents? Quels sont les droits essentiels au Canada?

Voici d'autres thèmes et activités proposés aux élèves :

- faire une recherche sur ce que les stéréotypes et le racisme entraînent (se référer au programme de Sciences humaines de secondaire 1);
- faire état des similitudes et des différences caractérisant les trois groupes autochtones reconnus;
- nommer des Autochtones reconnus de nos jours pour leurs réalisations à l'échelle locale, provinciale, fédérale et internationale;
- examiner comment ces personnes influentes ont contribué à donner une image positive des Autochtones.

The NESAs Activities Handbook For Native And Multicultural Classrooms, Volume Two, A Place on This Planet, de Don Sawyer et Art Napoleon (p. 41), propose une activité pour inciter les élèves à discuter de l'identité et des valeurs autochtones.

Projet de loi C-31

Le 28 juin 1985, Ottawa a adopté le projet de loi C-31 (Loi modifiant la *Loi sur les Indiens*) pour les raisons suivantes :

- rendre les articles de la *Loi sur les Indiens* portant sur l'appartenance à l'effectif de bande conformes aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés;
- s'assurer que les hommes et les femmes reçoivent un traitement égal.

Les personnes qui ont perdu leur statut d'Indien inscrit et leur droit d'appartenance à une bande pour cause de discrimination en raison du sexe (article 12[1]b et 12[1] a.iv en particulier) peuvent dorénavant retrouver leur statut et faire de nouveau partie de l'effectif de bande, tout comme les personnes reconnues comme affranchies en vertu du paragraphe 109(1). Les enfants de ces personnes peuvent aussi obtenir le statut d'Indien inscrit tel que défini dans la *Loi sur les Indiens*.

Avant l'adoption du projet de loi, la *Loi sur les Indiens* était discriminatoire envers les femmes autochtones (discrimination fondée sur le sexe et l'état matrimonial). Par exemple, une femme autochtone qui mariait un non-Autochtone, un Indien non inscrit ou un Métis perdait son statut d'Indien inscrit et cessait d'appartenir à une bande (en signant une carte d'affranchissement). Selon la Loi, ses enfants et ses autres descendants ne pouvaient obtenir le statut d'Indien inscrit, ni appartenir à une bande. Par contre, les hommes autochtones pouvaient transmettre leur statut d'Indien inscrit non seulement à leurs enfants, mais aussi à leur femme non-Autochtone.

La *Loi sur les Indiens* possède maintenant deux catégories de membres des Premières Nations plutôt qu'une :

- les personnes définies en vertu du paragraphe 6(1) (qui ont le statut d'Indien inscrit);
- les personnes définies en vertu du paragraphe 6(2) (qui ne jouissent que de la moitié des droits de ceux qui ont le statut d'Indien inscrit mentionnés au paragraphe 6(1).

Le projet de loi ajoute aussi deux autres catégories d'Autochtones :

- les personnes qui avaient le statut d'Indien inscrit avant le 28 juin 1985;
- les personnes dont le statut d'Indien inscrit a été rétabli en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Ottawa a refusé de verser des fonds supplémentaires aux bandes touchées par le projet de loi C-31).

Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* reconnaissent le droit des Premières Nations de décider qui doit appartenir à une bande. Chaque bande peut ainsi se doter d'une constitution établissant des règles d'appartenance qui devront être approuvées par la majorité des électeurs de la bande, puis par le ministère des Affaires indiennes à Ottawa. Peu de bandes ont choisi de se doter d'une constitution conformément aux dispositions de la *Loi sur les Indiens*. La plupart des bandes disent qu'elles ont déjà établi des règles d'appartenance et que le gouvernement fédéral devrait reconnaître leur droit de décider qui peut appartenir à une bande plutôt que le leur accorder.

Le projet de loi C-31 a également aboli la notion d'affranchissement, en vertu de laquelle les Autochtones renonçaient à leur statut et à leur droit d'appartenance à une bande afin de bénéficier généralement des mêmes droits que la majorité. Les personnes affranchies en vertu du paragraphe 109(1) de la *Loi sur les Indiens* pour toutes sortes de raisons (comme les personnes qui ont renoncé à leur statut et à leur droit d'appartenance pour pouvoir voter ou joindre les forces armées) peuvent maintenant retrouver leur statut. Leurs enfants aussi peuvent être inscrits comme personnes disposant d'un statut tel que décrit dans la Loi. Le projet de loi C-31 contient encore une disposition pour les personnes qui renoncent intentionnellement à leur statut d'Indien inscrit, sauf qu'on n'emploie plus le terme « affranchissement » pour décrire cette renonciation.

Voici quelques questions se rapportant au projet de loi C-31 :

- Qui est touché par le projet de loi C-31?
- Pourquoi a-t-on adopté le projet de loi C-31?
- L'adoption du projet de loi C-31 a-t-elle permis de rendre la *Loi sur les Indiens* non discriminatoire?
- Le projet de loi a-t-il eu pour effet de compliquer les questions liées au statut d'Indien inscrit et à l'appartenance aux Premières Nations?

- Le projet de loi C-31 accorde-t-il à une bande le droit de décider qui peut appartenir à la bande ou lui reconnaît-il le droit inhérent de le faire?
- Les non-Autochtones peuvent-ils maintenant obtenir le statut les considérant comme membres des Premières Nations? Pourquoi?
- Les enfants dont un parent ou les deux sont Autochtones auront-ils le statut d'Indien inscrit? Seront-ils considérés comme membres des Premières Nations?

Les élèves sont invités à :

- interviewer des personnes à qui on a redonné le statut d'Indien inscrit ou qui ont retrouvé leurs droits d'appartenance à une bande, en vertu du projet de loi C-31;
- poser ces questions pendant l'interview :
 - Quels changements se sont produits au niveau de leur concept de soi?
 - Quels droits découlant de traités ont-ils maintenant qu'ils n'avaient pas auparavant?
 - Quels droits autochtones ont-ils maintenant qu'ils n'avaient pas auparavant?
 - Le projet de loi a-t-il eu un effet positif sur la vie? Pourquoi?
- se diviser en petites équipes et créer des règles d'appartenance à une bande ou à une communauté fictive;
- observer le processus de prise de décision adopté par la bande et le commenter;
- évaluer les aspects positifs et négatifs de ces règles;
- présenter des règles d'appartenance, en discuter et les soumettre à l'approbation de la classe;
- discuter les effets de redonner le statut d'Indien inscrit à des personnes antérieurement non inscrits ou à des Métis;

- poser les questions suivantes pendant la discussion :
 - Des communautés entières peuvent-elle déménager dans des réserves?
 - Les réserves peuvent-elles payer l'infrastructure nécessaire à l'hébergement de nouveaux membres?
 - De nouvelles réserves seront-elles créées? Pourquoi?
 - Qu'est-ce qui est associé au statut d'Indien inscrit sur le plan de la culture, de l'identité et de l'origine raciale?
- faire une recherche dans les journaux afin de déterminer comment les bandes se débrouillent avec leurs nouveaux membres;
- découvrir comment les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales s'occupent des membres des Premières Nations qui vivent dans le territoire qu'ils administrent (Autochtones qui habitaient auparavant dans des réserves et qui vivent aujourd'hui à Winnipeg ou dans d'autres centres urbains).

Qu'est-ce qu'une race?

La définition de race varie selon l'époque et le lieu. Les personnes classées comme appartenant à une race dans un pays donné à un moment en particulier peuvent aussi bien être classées comme appartenant à une autre race dans un autre pays ou encore dans le même pays à une autre époque. Par exemple, le père de l'auteur était considéré comme un Gallois d'après son certificat de naissance. C'était en fait la nationalité d'origine du plus vieil ancêtre masculin connu alors du côté paternel, tel qu'exigé dans la partie du certificat de naissance portant sur la nationalité.

Pourtant, tous ses voisins et connaissances le considéraient comme un Autochtone. La partie portant sur la nationalité ayant été enlevée des certificats de naissance par la suite, au moment de sa mort, il était considéré comme Autochtone et non plus comme Gallois.

Ce genre de choses se produit aussi pour les autres formes de classification sociale. La race est souvent associée aux gènes (ou au sang) et à la culture. Les différences raciales prêtent souvent à interprétation. On dit parfois que ces différences sont d'ordre génétique, ou encore d'origine ethnique ou culturelle. La race est parfois même associée au statut socio-économique. Au Mexique, les plus pauvres parmi les pauvres sont appelés des *Indios*. Mais s'ils s'enrichissent, ils sont considérés comme des *Latinos*. La définition de race peut aussi reposer sur des critères racistes. Par conséquent, il est impossible de définir la race comme une évidence biologique.

Chez les humains, les caractères héréditaires varient légèrement d'une région géographique à l'autre. Ces variations ont plus de chances de se produire à l'intérieur d'un groupe racial qu'autrement. Des études démontrent que 94 % des variations de formes sanguines se produisent à l'intérieur des groupes raciaux définis, laissant seulement 6 % aux variations inter-groupes.

La couleur de la peau d'une personne n'est pas un facteur déterminant de la race, tout comme la race ne peut être établie d'après la couleur de la peau. Par exemple, un observateur non averti pourrait dire qu'un Européen du Nord est de race blanche et qu'un Africain vivant près de l'équateur est de race noire, en se basant simplement sur la couleur de la peau qui devient plus foncée d'une région géographique à l'autre. Le même phénomène de pigmentation est constaté entre un Asiatique vivant en Sibérie du Nord et un autre demeurant en Asie du Sud. Pourtant, ces deux personnes sont considérées comme appartenant à la race jaune mais n'ont pas la même couleur de peau. Par conséquent, la couleur de la peau ne peut être considérée comme un facteur déterminant de la race.

Une personne qui a la peau plus foncée a encore plus de problèmes à se faire accepter (obtention d'un emploi, acceptation dans certains cercles sociaux) qu'une personne qui a la peau plus claire. Le racisme est le refus de l'égalité fondé sur des différences génétiques perçues qui ne sont pas nécessairement perçues de la même manière par d'autres groupes.

Au Canada, quand on cherche à décrire les membres des Premières Nations, les critères raciaux ont plus souvent qu'autrement une valeur juridique. Par exemple, le gouvernement fédéral accorde le statut d'*Indien* inscrit (les membres des Premières Nations) en fonction du sang *indien* qu'ils possèdent. Nous ne parlons pas ici d'une classification raciale mais bien juridique. Le gouvernement fédéral a l'obligation juridique de fournir des services aux descendants des membres des Premières Nations qui ont signé des traités avec les représentants de la Couronne. La quantité de sang indien permet ainsi de déterminer qui a le droit d'obtenir des services du gouvernement fédéral en vertu de la Loi. La nature de cette obligation est déterminée en fonction de la nature du lien de *sang* avec les signataires du traité original. La position du gouvernement fédéral est que son obligation juridique disparaît tout comme la présence de sang indien après trois générations d'inter-mariages avec des personnes qui ne sont pas considérées comme des membres des Premières Nations.

Les trois groupes autochtones reconnus légalement au Canada sont les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Les membres des Premières Nations sont inscrits dans le Registre des Indiens à Ottawa. Chaque personne dont le nom est inscrit dans ce registre devient un Indien inscrit et se voit attribuer un numéro. Les Indiens inscrits peuvent appartenir ou non à une bande. Le nom des personnes qui n'appartiennent pas à une bande est inscrit sur une liste générale. Le nom et le numéro des personnes qui font partie d'une bande sont inscrits sur la liste de la bande en question. Ces personnes sont régies par la *Loi sur les Indiens*.

Si des parents reconnus comme Indiens inscrits adoptent un enfant non-Autochtone, l'enfant devient légalement un Indien inscrit. De plus, si les ancêtres maternelles d'un Indien inscrit ne sont pas Autochtones (jusqu'à l'adoption du projet de loi C-31 en 1985), l'enfant devient légalement un Indien inscrit lui aussi même s'il n'a pas les traits d'un Autochtone. Depuis 1985, si un des parents n'est pas Autochtone, l'enfant a le statut prévu au paragraphe 6(2) de la Loi (et non plus le statut prévu au paragraphe 6(1) comme avant). Si un des parents de la génération suivante n'est pas Autochtone, leur enfant ne sera pas considéré comme un Autochtone et n'obtiendra pas le statut d'Indien inscrit.

Les Inuit sont considérés comme des Autochtones et sont inscrits à Ottawa. Ils ne sont pas régis par la *Loi sur les Indiens*. Les Inuit ne vivent pas dans des réserves. Ils ont un titre autochtone à l'égard des terres du Nord reconnues comme leur appartenant par les gouvernements fédéral et territoriaux.

Bien des gens croient que les Autochtones ont des traits caractéristiques qui les distinguent des autres, tels :

- des cheveux noirs et lisses, des yeux bruns et la peau foncée;
- un système pileux peu développé;
- une domination du groupe sanguin « O »;
- une dentition particulière;
- une intolérance au lait et aux produits laitiers.

Pourtant, des personnes d'autres origines culturelles et d'autres nationalités partagent certains ou tous ces traits caractéristiques.

Certains membres des Premières Nations possèdent ces traits caractéristiques, d'autres non. Certains Inuit et Métis peuvent les posséder aussi, en plus de leurs propres traits caractéristiques.

La Constitution canadienne considère les Métis comme un peuple autochtone. Cette reconnaissance juridique est tellement récente que les tribunaux n'ont pas encore pris de décisions concernant les droits s'appliquant aux Métis en tant que groupe distinct au Canada.

Les Métis sont les descendants issus du mariage entre Autochtones et Européens, qui remonte à plusieurs générations dans bien des cas. Cependant plusieurs Métis de nos jours le sont que depuis quelques générations. Un Métis peut ressembler à un Autochtone, à un non-Autochtone ou aux deux. Les Métis n'ont pas le même statut que les membres des Premières Nations et les Inuit. La loi sur les Indiens ne s'applique pas aux Métis. Cependant, bien des Métis ont

souffert de discrimination en raison de leur patrimoine autochtone ou métis.

Les membres des Premières Nations appartiennent à des groupes culturels distincts. Certains de ces groupes se ressemblent, d'autres non. Certains membres des Premières Nations possèdent une connaissance approfondie de leur culture, et l'intègrent à leur vie de tous les jours (ils respectent un code moral qui se résume à ce vieil adage : « la blessure de l'un est la blessure de tous, l'honneur de l'un est l'honneur de tous »). D'autres membres des Premières Nations se sont assimilés à la culture dominante et vivent comme leurs voisins non-Autochtones. Ils se sont assimilés par choix ou par la force des choses.

Les Indiens inscrits, qui appartiennent à des bandes et qui ont des traits caractéristiques propres aux membres des Premières Nations, font partie de ces groupes. C'est le cas aussi des Indiens non inscrits qui ont des traits caractéristiques propres aux Premières Nations et qui respectent le mode de vie traditionnel (ils possèdent les traits caractéristiques sauf qu'ils n'ont pas le statut d'Indien inscrit).

Une personne dont les parents sont Métis peut avoir été élevée par ses grands-parents membres des Premières Nations. Cette personne peut ressembler à un membre des Premières Nations et avoir adopté leur culture sans pour autant être considérée comme un Indien inscrit.

Plus les membres d'un groupe culturel auront des enfants avec des personnes de diverses origines ethniques, plus les antécédents juridiques, culturels et raciaux deviendront complexes.

Unité autochtone

Cette section fait état de la diversité des peuples autochtones et de leurs milieux de vie. On s'attarde sur les obstacles à l'unité des Inuit, des Métis et des Premières Nations qui se dressent à l'échelle nationale, ainsi que sur les droits garantis à ces peuples autochtones par la Constitution canadienne. Les façons de régler les revendications, les demandes de compensation et les poursuites en justice sont également abordées.

Thèmes

Quels sont les obstacles à l'unité des Inuit, des Métis et des Premières Nations qui se dressent à l'échelle nationale? On pourrait citer les différences linguistiques et culturelles, la recherche de gains à court terme par crainte de tout perdre, et l'adoption de solutions simples pour des populations réparties dans diverses régions géographiques.

Thèmes proposés :

- faire un bref compte rendu des efforts que les Premières Nations ont déjà déployés aux fins de création d'associations nationales :
 - création du North American Indian Brotherhood en 1943 (première association autochtone d'envergure nationale), puis du Conseil national des Indiens en 1961
 - création de la Fraternité des Indiens du Canada en 1968
 - création de l'Assemblée des Premières Nations (APN), dont le rôle est :
 - d'encourager les diverses associations provinciales d'Indiens inscrits à se joindre à l'APN
 - d'agir comme groupe de pression
 - de coordonner la révision de la *Loi sur les Indiens* (l'APN reçoit une aide financière du MAIN) (Ministère des Affaires indiennes et du Nord)

Notes à l'intention de l'enseignant – Le point de vue de l'APN à l'égard de certains sujets va à l'encontre de celui du MAIN. L'APN est donc placée dans une position délicate en raison de l'aide financière qu'elle reçoit du gouvernement fédéral.

- trouver d'autres exemples d'associations nationales regroupant des Inuit et des Métis;
- examiner le rôle joué par les Autochtones dans le rejet de l'Accord du lac Meech (voir *Elijah: No Ordinary Hero* dans la bibliographie);
- faire enquête sur la façon dont la société canadienne a adressé la gestion des Autochtones par le passé (Si vous étiez Autochtones, seriez-vous portés à croire que la société canadienne est en mesure de garantir vos droits et votre avenir? Pourquoi?);
- préparer une étude de cas sur le dossier des droits de chasse des Premières Nations;
- préparer une étude de cas sur le dossier des droits de chasse des Métis (qui viennent d'être reconnus par un tribunal comme un droit usufruitier à des fins de subsistance seulement);
- examiner l'Accord du Nord ainsi que l'entente de principe entre le gouvernement fédéral et la nation Dénée et les Métis des Territoires-du-Nord-Ouest;
- étudier l'histoire de la communauté autochtone de Kanasetake près d'Oka, au Québec (Depuis combien de temps les questions à l'origine de la confrontation existent-elles sans solution satisfaisante? Quelles sont les ramifications de cette confrontation? En quoi cette confrontation a modifié les échanges entre les Autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux?);
- comparer la diversité des groupes autochtones à la situation qui prévaut en Afrique du Sud (les peuples africains de ce pays ont eux aussi une diversité multiculturelle).

Gouvernement autochtone

Ici, les élèves apprennent à mieux comprendre les formes de gouvernements traditionnels et contemporains que se sont données les Autochtones. Ils examinent l'origine, la structure, le fonctionnement, les caractéristiques et les processus de prise de décision des différents niveaux de gouvernement autochtone. Ils apprennent également à mieux comprendre la législation reconnaissant les droits des Autochtones et les responsabilités incombant aux gouvernements fédéral et provinciaux, qui sont de protéger et de garantir ces droits.

Les élèves sont invités à :

- examiner les droits des personnes membres ou non des Premières Nations vivant dans des réserves en insistant tout particulièrement sur le point de vue des dirigeants politiques autochtones à l'égard de questions importantes;
- évaluer comment les principaux partis politiques fédéraux et provinciaux perçoivent les questions autochtones;
- évaluer le système judiciaire et la nature de ses liens avec les Autochtones.

En examinant le système politique, amener les élèves à :

- étudier la nature et le fonctionnement du gouvernement;
- déterminer comment un gouvernement autochtone peut s'intégrer à la structure générale du gouvernement;
- expliquer le point de vue du gouvernement fédéral à l'égard de l'établissement d'un gouvernement autochtone et déterminer en quoi il diffère (la plupart des Premières Nations considèrent leurs droits relatifs à la formation d'un gouvernement comme au moins équivalents à ceux des provinces);
- décrire l'effet des différents niveaux de gouvernement sur les Autochtones;

- déterminer comment les Autochtones sont en mesure d'influencer les politiques gouvernementales;
- énumérer les droits garantis aux Autochtones (traités et droits de chasse);
- expliquer pourquoi les Autochtones ont des droits;
- énumérer les droits des Métis;
- expliquer en quoi les droits des Métis diffèrent de ceux des Premières Nations;
- découvrir comment une forme de gouvernement autochtone traditionnel (La Grande loi de la Paix) a influencé l'émergence de la démocratie aux États-Unis;
- discuter de l'influence de cette forme de gouvernement traditionnel sur la démocratie canadienne;
- visionner les vidéos *More Than Bows and Arrows* et *First Nations: The Circle Unbroken* (voir *Matériel pédagogique multimédia*).

Associations autochtones

Plusieurs associations autochtones du Canada proposent des activités visant à protéger les cultures autochtones dans leur intégrité. Elles offrent des programmes sportifs, culturels, éducatifs, religieux et politiques qui illustrent la volonté croissante des Autochtones de préserver leur culture et leur patrimoine au Canada.

Ces associations tiennent compte des intérêts propres aux Autochtones de régions et d'origines différentes ainsi que des préoccupations et des intérêts qu'ils partagent. En plus de chercher à accroître leur pouvoir politique, les Autochtones cherchent à multiplier les occasions de discuter de leurs problèmes mutuels et à trouver des façons de présenter leurs propositions, leurs idées et leurs préoccupations aux autorités compétentes.

Note à l'intention de l'enseignant – Plusieurs associations autochtones sont activement engagées dans les grands débats nationaux qui touchent l'ensemble du pays.

Voici quelques groupes politiques formés d'Autochtones :

- conseils locaux;
- conseils de bande;
- conseils tribaux;
- organismes provinciaux et nationaux (au Manitoba, l'Assemblée des chefs du Manitoba, l'Assemblée des Premières Nations et la Métis Federation);
- organismes urbains (Aboriginal Council of Winnipeg);
- conseils, confédérations;
- Congrès des peuples autochtones (association nationale représentant les 750 000 Autochtones qui ne vivent pas dans des réserves; il s'agit de l'ancien Conseil national des Autochtones du Canada).

Ces groupes s'occupent entre autres des questions suivantes :

- aide financière du MAIN et processus de prise de décision;
- rôle et activités des dirigeants politiques autochtones;
- les Autochtones et le système judiciaire.

Histoire des groupes politiques autochtones

Les groupes politiques autochtones ont été créés en réaction aux politiques gouvernementales. Les Autochtones se servent de ces groupes pour négocier avec les différents niveaux de gouvernement et pour faire pression auprès d'eux afin de protéger leurs intérêts.

Le premier groupe politique national à voir le jour était le Grand conseil des Indiens de l'Ontario et du Québec. Son association avec le ministère des Affaires indiennes faisait dire à certains qu'il se laissait mener par le Ministère.

La « League of Indians » est la deuxième association nationale créée explicitement pour représenter les intérêts des Autochtones. Au cours d'une réunion du grand conseil des Mohawks tenue à Oshweken en 1918, la loi Oliver (concernant

la vente de terres autochtones) avait fait l'objet de vives critiques. Les membres des Premières Nations ont alors décidé de se doter d'un groupe politique d'envergure nationale pour défendre leurs intérêts. Ils ont élu un président, Frederick Ogilvie Loft (un Mohawk canadien), puis l'ont chargé de créer le groupe en question.

Un premier congrès de fondation, tenu à Sault Sainte-Marie en 1919, a été suivi par d'autres congrès au Manitoba en 1920, en Saskatchewan en 1921, en Alberta en 1922, en Ontario en 1925 et en Saskatchewan en 1928.

En 1931, plus de 1 300 membres des Premières Nations de la Saskatchewan et de l'Alberta sont allés à Saddle Lake, en Alberta, assister à un congrès de la « League of Indians ». Un an plus tard, les membres de la « Western League of First Nations » ont tenu des congrès à la réserve de Poundmaker, en Saskatchewan, et à Duffield, en Alberta. À la suite de ces congrès, les membres des Premières Nations ont créé la Alberta League et la Saskatchewan League. En 1938, des conflits entre les dirigeants provinciaux ont divisé les deux groupes. La « Alberta League » a cessé d'exister en 1942, pour reprendre vie plus tard sous le nom de Indian Association of Alberta.

En 1915, la « Allied Tribes of British Columbia » était créée afin d'appuyer les revendications territoriales des Nisga'a.

Autres associations provinciales qui ont été créées :

- Manitoba Indian Brotherhood;
- Indian Association of Alberta;
- Federation of Saskatchewan Indians.

Le dénominateur commun à la fondation de ces groupes était la reconnaissance de problèmes communs. Ces problèmes étaient liés aux revendications territoriales des Autochtones et au refus d'Ottawa d'autoriser les conseils de bande à négocier avec le gouvernement fédéral (*Loi sur les Indiens*, article 141, 1927).

Extrait de l'article 141 :

Toute personne qui, sans le consentement du surintendant général, demande par écrit, reçoit, obtient, sollicite ou exige d'un Indien tout paiement ou contribution ou promesse de paiement ou de contribution afin de lever ou de fournir des fonds pour présenter en justice une réclamation au nom de la tribu ou de la bande à laquelle elle appartient ou qu'elle représente, ou pour obtenir réparation ou des fonds pour ladite tribu ou bande, sera reconnue coupable d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité et devra payer une amende d'au moins cinquante dollars et ne dépassant pas deux cent dollars pour chaque infraction, ou aller en prison pour une période maximale de deux mois.

La Loi empêchait en fait les dirigeants des Premières Nations de lever des fonds parmi les Autochtones pour défendre les intérêts de leur peuple à Ottawa. Cette partie de la Loi ainsi que d'autres articles réduisaient au silence toute une partie de la population canadienne.

Voici quelques associations autochtones nationales de l'époque contemporaine :

- créé en 1943, le North American Indian Brotherhood (la première association autochtone nationale) est devenu le Conseil national des Indiens en 1961, la Fraternité des Indiens du Canada en 1968, puis l'Assemblée des Premières Nations en 1980;

Le rôle de l'ANP est :

- de regrouper tous les groupes politiques provinciaux formés d'Indiens inscrits
- de devenir un groupe de pression
- de coordonner la révision de la *Loi sur les Indiens*
- de recevoir des fonds du MAIN (ministère des Affaires indiennes et du Nord)

- voici quelques faits saillants de l'histoire de la Fraternité des Indiens du Manitoba :
 - se réorganise en 1980 pour devenir la Confédération des Quatre Nations
 - devient la Confédération des Premières Nations avec une structure et un mode de fonctionnement similaires à ceux d'un conseil tribal
 - devient un nouveau groupe provincial en 1988 pendant la conférence annuelle des chefs membres de l'Assemblée des chefs du Manitoba

- faits saillants de l'histoire du Conseil national des Autochtones du Canada :
 - fondation en 1971
 - les Associations de Métis provinciales deviennent membres du Conseil (l'Association manitobaine se retire à la fin des années 1970)
 - exerce des pressions pour défendre les droits des Métis et prépare des études et des propositions
 - confrontation avec le MAIN qui refuse de reconnaître ses obligations envers les Métis et les Indiens non inscrits
 - Recevoir des fonds du Secrétariat d'État

En 1994, le Conseil national des Autochtones du Canada est devenu le Congrès des peuples autochtones, qui représente 750 000 Autochtones vivant à l'extérieur des réserves.

- Faits saillants survenus récemment au Manitoba :
 - création de la Métis Confederacy pour faire concurrence à la Manitoba Métis Federation (MMF)
 - création de l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui représente tous les chefs des Premières Nations du Manitoba
 - tenue de toutes les conférences des chefs
 - adoption d'un nouveau style de gestion à la Manitoba Métis Fédération (MMF), afin que l'organisme réponde davantage aux besoins de ses membres

Activités économiques

Les Autochtones font partie intégrante du système économique canadien. Les conseils tribaux fonctionnent sensiblement de la même manière que les sociétés privées. Ils fournissent des services et possèdent des entreprises qui produisent un éventail de produits. Bon nombre d'entreprises autochtones créent de l'emploi et fabriquent des produits qu'ils mettent sur le marché.

L'examen des contributions des Autochtones à la vie économique comprend :

- l'étude du pouvoir d'achat des Autochtones et de leur dépendance économique à l'égard de certains services (système de soins de santé, services de consultation, éducation, consommation de certains biens, autres services);
- l'évaluation des politiques gouvernementales concernant le développement économique des Premières Nations et du Nord;
- l'étude de la façon dont la technologie touche les communautés autochtones.

Thèmes

- Pendant l'étude des facteurs économiques, les élèves sont invités à :
 - décrire un système économique
 - expliquer pourquoi les systèmes économiques évoluent
 - décrire le système économique canadien
 - décrire les effets du système économique canadien sur l'ensemble des Autochtones et sur chaque individu
 - définir le rôle du gouvernement à l'intérieur du système économique et décrire comment les décisions du gouvernement touchent les Autochtones
 - débattre la question à savoir si les Autochtones devraient continuer à être proactifs

Faire l'activité proposée dans l'ouvrage suivant afin de se faire une idée du fonctionnement d'un système économique simple et de ses effets sur les participants. Voir *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, Starpower, page 15.

- Pendant l'étude de la technologie et de la société, les élèves sont invités à :
 - expliquer ce qu'on entend par « technologie » (décrire ses caractéristiques et ses effets sur la société)
 - expliquer comment la technologie affecte les Autochtones (motoneiges, avions, électricité, armes à feu)
 - illustrer comment les Autochtones peuvent tirer avantage de la technologie et des procédés techniques pour favoriser le développement économique
 - expliquer les causes profondes de la marginalisation des Autochtones
 - étudier la *Loi sur les Indiens* afin d'y trouver des restrictions à l'égard du développement économique des réserves
 - décrire les changements récents qui se sont produits dans le Nord (hydroélectricité, mines et autres projets de développement économique)
 - examiner des décisions de tribunal (le jugement Sparrow concernant les droits de piégeage, de chasse et de pêche)
 - examiner d'autres possibilités de développement économique pour les communautés autochtones

Échanges à l'échelle mondiale

Les échanges entre les Autochtones du Canada et les peuples indigènes des autres pays ne cessent de croître avec la multiplication des échanges et des liens à l'échelle mondiale. Les peuples indigènes ont commencé à échanger leurs vues sur une foule de sujets.

Examiner les raisons du soulèvement de l'armée de libération nationale zapatiste dans l'état du Chiapas, au Mexique. Examiner les effets possibles de l'Accord de libre-échange nord-américain sur les peuples autochtones du Mexique, des États-Unis et du Canada. Examiner les cas des Autochtones canadiens qui exigent réparations auprès de la Cour internationale de justice. (Qu'ont donné les négociations entreprises par les Autochtones et les discours qu'ils ont prononcés en Grande-Bretagne, aux Nations-Unies et au Vatican?).

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- examiner les échanges établis entre les Autochtones du Canada et les peuples indigènes du reste du monde, en ce qui concerne notamment les dossiers suivants :
 - La *Loi sur les oiseaux migrateurs*. Cette loi ratifie un traité conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique qui limite les droits de chasse transférés de traités conclus avec les Premières Nations. En 1990, la Cour suprême a rejeté cette loi à la suite du jugement Sparrow. Quels seraient les effets de cette décision au chapitre de la gestion de la faune? Les Autochtones devraient-ils être signataires de traités internationaux conclus entre le Canada et d'autres pays? Pourquoi?
 - Le Traité Jay. Ce traité conclu entre la Grande-Bretagne (qui représentait le Canada) et les États-Unis permet aux Autochtones de passer librement la frontière entre le Canada et les États-Unis. Le traité a été ratifié par les États-Unis mais pas par le Canada.

Le traité permet aux Indiens inscrits de traverser la frontière qui divise la réserve d'Akwesasne en deux. En fait, une des maisons de la réserve est au beau milieu de la frontière. La cuisine est dans un pays, le salon dans l'autre. Certains Indiens inscrits devraient-ils avoir le droit de traverser la frontière comme ils l'entendent? Ce droit devrait-il s'étendre à tous? Pourquoi? Demander aux élèves de débattre ces questions.

Note à l'intention de l'enseignant – La réserve d'Akwesasne longe les deux rives du fleuve Saint-Laurent. Du côté canadien, la réserve est située à la fois en Ontario et au Québec. Au sud de la frontière, elle est dans l'état de New York. La réserve est donc gérée partiellement par les gouvernements des États-Unis et du Canada, et par les gouvernements de deux provinces et d'un état (Québec, Ontario et New York). Les habitants de la réserve sont également gouvernés par un conseil de bande (côté canadien) et par un conseil tribal (côté américain). La forme de gouvernement traditionnelle (la longue maison) est acceptée par de nombreux habitants de plusieurs régions de la réserve.

- consulter les archives des journaux à la bibliothèque ou dans l'Internet concernant :
 - les délégations autochtones aux Nations-Unies, au Vatican et en Grande-Bretagne;
 - le Conseil mondial des peuples indigènes
 - la Cour internationale de justice de la Haye à Genève, en Suisse
 - la Conférence internationale de l'éducation des peuples indigènes
 - l'armée de libération nationale zapatiste

De quelles questions autochtones y discute-t-on? De quelle manière les Autochtones sont-ils touchés par les questions soulevées?

Notes à l'intention de l'enseignant - Pour obtenir une vue d'ensemble des questions qui touchent les peuples indigènes des différentes régions du monde, consulter le *Gaia Atlas of First Peoples: A Future for the Indigenous World* (voir la *Bibliographie*).

Que réserve l'avenir?

Le thème central de cette unité est de prévoir ce que réserve l'avenir pour les Autochtones. Les enseignants examineront le rôle que chaque Autochtone sera appelé à jouer dans les prochaines années. À partir de ce que l'on connaît des droits des Autochtones, des droits constitutionnels et des droits découlant de traités, on tentera de prévoir ce qu'il adviendra de l'autonomie gouvernementale, des revendications territoriales et du développement économique des Autochtones. On cherchera aussi à prévoir comment les valeurs traditionnelles (soins et partage, franchise, gentillesse et respect) seront mises à contribution.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- évaluer quelle sera l'importance des valeurs traditionnelles au cours du XXI^e siècle (Comment ces valeurs exerceront-elles une influence sur le maintien de la paix, l'utilisation des ressources et le développement durable?);
- chercher à déterminer quelle forme prendra l'autonomie gouvernementale des Autochtones dans l'avenir;
- établir si l'autonomie gouvernementale mènera à une société juste ou non;
- établir le rôle que les anciens seront appelés à jouer dans l'avenir (Avec le vieillissement de la population dans les pays industrialisés, en quoi le rôle des anciens sera semblable et différent de leur rôle actuel?);
- faire l'activité indiquée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, Indian Reserve Simulation, p. 107.

Stéréotypes à l'égard des Autochtones (enrichissement)

Les gens ont de nombreuses idées préconçues sur les Autochtones et les autres peuples, même s'ils n'en sont pas toujours conscients. On s'attarde ici sur ces stéréotypes, tout en examinant comment ils se perpétuent et comment les faire tomber. L'étude de l'origine et de la perpétuation des stéréotypes permet de voir les Autochtones sous un meilleur jour, plus proche de la réalité.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- trouver la racine historique des stéréotypes; décrire comment les stéréotypes ci-dessous peuvent aboutir à des suppositions insupportables et offensantes :
 - bon sauvage
 - païen
 - demi-caste
- faire des recherches sur l'origine des stéréotypes contemporains à l'endroit des Autochtones, notamment :
 - en replaçant les stéréotypes dans leur contexte historique
 - en déterminant sur quoi repose leur progression dans la population active
 - en comparant la façon dont les stéréotypes sont véhiculés parmi les Autochtones et les non-Autochtones
 - en examinant comment les stéréotypes se retrouvent dans les médias (arts, romans, biographies, poésie, cinéma, télévision, journaux, magazines, bandes dessinées, manuels, comptes rendus historiques)
- développer des stratégies visant à contrer les stéréotypes et la discrimination;
- énumérer les stéréotypes employés le plus souvent pour décrire les Autochtones (voir *Toward Intercultural Understanding: An Anti-racial Manual* dans la *Bibliographie*).

Femmes autochtones (enrichissement)

Ici on examine le rôle, les contributions et les droits juridiques des femmes autochtones sous un angle historique et moderne. L'accent est mis sur l'étude de la problématique homme-femme liée à l'emploi et aux modes de vie. On parle aussi de la volonté des femmes autochtones qui luttent pour obtenir un salaire équivalent à celui des hommes et bénéficier des mêmes possibilités d'emploi.

Des façons de combattre les préjugés, le racisme et la discrimination sont également mentionnées. En jouant un rôle plus important dans la vie économique, sociale et politique, les femmes autochtones acquerront les aptitudes qu'il leur faut pour assurer une présence plus active dans le monde du travail et au sein de la société.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- examiner comment les femmes autochtones contribuent à l'épanouissement de leur propre culture et de celle des Euro-Canadiens (les écrits des femmes autochtones dans les journaux, les films, les livres et la poésie donne une idée de leur créativité, de leurs préoccupations et de leurs opinions);
- définir le rôle de la culture européenne dans la position adoptée par les femmes autochtones;
- étudier et analyser le rôle, les contributions et les droits des femmes autochtones dans les sociétés traditionnelles (comparer avec le rôle, les contributions et les droits des femmes autochtones dans les sociétés contemporaines, en insistant tout particulièrement sur l'évolution de ces droits et le rôle des associations féminines);
- définir les changements majeurs se rapportant au rôle, aux droits et aux contributions des femmes autochtones, notamment dans les domaines suivants :

- recherche de postes de pouvoir
 - création d'entreprises
 - amélioration des services communautaires
 - participation à la vie politique
-
- comparer les regroupements de femmes autochtones avec d'autres associations féminines du Canada (Les questions abordées par les femmes autochtones sont-elles différentes ou les mêmes?).

CHAPITRE 2 : HARMONIE ENVIRONNEMENTALE (SECONDAIRE 2)

Conservation des ressources	2.3
Production alimentaire	2.5
Développement du Nord	2.8
Ressources humaines	2.12
Autochtones de l'Atlantique	2.16
Migration dans les zones urbaines	2.19
Effets sur la culture et l'économie du Sud	2.20
Les Autochtones de l'Amérique centrale	2.22
Les Autochtones et l'éducation (enrichissement)	2.25
Adaptation à un monde en constante évolution	2.27

CHAPITRE 2 : HARMONIE ENVIRONNEMENTALE (SECONDAIRE 2)

Conservation des ressources

Les ancêtres des Autochtones du Manitoba savaient que les ressources du continent nord-américain étaient limitées et que le terrain de ce qu'ils appelaient l'île de la Tortue variait considérablement d'un secteur à l'autre de l'île. Ces secteurs correspondaient à différentes régions géographiques. Chaque secteur possédait des ressources qu'on ne trouvait pas nécessairement ailleurs. Cette diversité a permis au commerce de se développer et de devenir florissant pour les nations autochtones et les particuliers qui habitaient les différentes régions géographiques. Les activités de base qu'on pratiquait (agriculture, chasse, pêche, piégeage, mines) n'endommageaient pas le territoire et co-existaient en harmonie avec l'environnement.

Note à l'intention de l'enseignant – Lorsque la population augmente rapidement, cela a pour effet de mettre d'énormes pressions sur les ressources naturelles. Par exemple, des coupes à blanc sont effectuées pour créer de l'emploi à grande échelle et des maisons sont construites pour répondre à l'augmentation de la population. La croissance a souvent des effets néfastes sur l'environnement.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- comparer la densité de population des régions géographiques dont le peuplement est récent à celle des régions habitées par les Autochtones;
- étudier les familles de langues autochtones en Amérique du Nord (Jusqu'à quel point les langues d'une région donnée sont-elles associées à la production alimentaire, à la pluie et aux routes commerciales traditionnelles?).

Une activité illustrant les échanges entre divers groupes est décrite dans *The NESA Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, Bafa Bafa, pages 87 à 91.

Production alimentaire

La majorité des aliments produits aujourd'hui dans le monde étaient cultivés par les Autochtones des Amériques. Bon nombre des techniques agricoles de la révolution verte adoptées dans la seconde moitié du XX^e siècle étaient couramment utilisées par les Autochtones. Bien d'autres produits étaient cultivés de façon naturelle, par une population qui avait appris à le faire au fil des siècles par souci de conservation.

Aujourd'hui, bien des communautés autochtones considèrent l'agriculture comme un moyen d'obtenir une autosuffisance alimentaire à l'échelle locale et même nationale. Des scientifiques spécialisés en agriculture et en biotechnologie étudient les modes de conservation des collections de semences des plantes que font pousser les Autochtones, reconnues pour leur résistance aux conditions climatiques et à la maladie, et souvent plus nutritives que les collections hybrides que l'on trouve dans les supermarchés.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- examiner des questions d'actualité touchant la région puis faire rapport
 - en déterminant comment l'établissement de la frontière canado-américaine a affecté l'agriculture
 - en examinant comment l'établissement de la frontière a affecté les agriculteurs autochtones
 - en dressant une liste de questions et de préoccupations agricoles
 - en comparant les effets qu'ont ces questions et préoccupations sur les populations autochtones et non-autochtones vivant près de la frontière

- étudier l'histoire et la situation actuelle des Autochtones du Midwest américain :

Arikara	Assiniboine	Cheyenne	Crow
Gros Ventre	Hidatsa	Illinois	Kansas
Mandan	Missouri	Ojibwé	Omaha
Oto	Ponka	Santee	Teton
Yankton			

- déterminer en quoi l'histoire des Autochtones du Midwest diffère de celle des Autochtones du Manitoba;
- rechercher les questions d'intérêt commun et les similitudes sur le plan de l'agriculture entre les Autochtones du Midwest et les Autochtones du Manitoba;
- faire le lien entre l'élevage d'animaux, la culture de plantes et la production d'aliments naturels et le maintien d'un régime équilibré et à l'adoption d'habitudes saines en examinant :
 - la culture du riz sauvage dans l'est et le nord du Manitoba
 - les origines et l'importance de la culture du maïs et d'autres produits typiquement autochtones
 - la relocalisation des Métis de Sainte-Madeleine

Note à l'intention de l'enseignant – Le sol dans la région de Sainte-Madeleine est sablonneux mais permettait aux habitants locaux d'élever du bétail, de faire du piégeage et de cultiver le blé. Les habitants de Sainte-Madeleine ont été relocalisés à un endroit moins propice à l'agriculture et au piégeage.

- les dispositions de la *Loi sur les Indiens* qui ont un effet sur la pratique de l'agriculture par les membres des Premières Nations

- les dispositions des traités qui ont un effet sur la pratique de l'agriculture par les membres des Premières Nations
- le recours éventuel aux ressources de la réserve ou de la communauté pour assurer le développement de l'agriculture

Développement du Nord

Les Autochtones du Nord (tels que définis dans le programme d'études des Sciences humaines de 10^e année, 1989) considèrent le territoire où ils habitent comme leur foyer. La plupart des Autochtones gèrent les ressources du Nord de la manière traditionnelle, c'est-à-dire en fonction des générations qui suivront. Les gouvernements du Sud et les dirigeants d'entreprise, dont l'intérêt principal est le développement des ressources du Nord, élaborent des projets qui, bien souvent, privent la population locale de ses moyens d'existence, gâchent son avenir et la forcent à dépendre de ressources de l'extérieur pour répondre à des besoins aussi fondamentaux que le logement, l'alimentation, l'habillement et le transport.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- examiner les questions propres à la région du Nord;
- énumérer les raisons pour lesquelles ces questions concernent le Nord en particulier;
- examiner les formes de développement des ressources et de gestion sans danger pour l'environnement qui seraient viables dans le Nord;
- trouver des façons de répondre aux besoins fondamentaux de la population du Nord et de lui fournir des services de façon durable et à moindre coût;
- se pencher sur les sujets suivants :
 - L'Accord du Nord. L'entente de principe entre la nation dénée, les Métis et le Canada.
 - La nation crie et le projet de la baie James. Qui devrait contrôler le développement de la région? Comment ce contrôle devrait-il être réparti entre les deux parties? Expliquer.

- La volonté des Autochtones de participer au développement économique du Nord et d'en assurer le contrôle. Comment les ressources du Nord devraient-elles être développées? En fonction de quels critères ce développement devrait-il se faire?
- La relocalisation des Inuit au fjord Grise pour affirmer la souveraineté du Canada dans la région et pour des raisons liées à la défense du pays.
- Le déplacement des Dénés de Churchill à Tadoule Lake, sans l'autorisation du gouvernement fédéral. Comment cela s'est-il passé pour les Dénés?
- L'effet des aménagements hydro-électriques sur l'environnement, la population et les moyens d'existence dans le Nord.
- La fondation de la ville minière de Flin Flon. Les mines et le lotissement urbain se trouvaient dans le secteur traditionnellement réservé au piégeage. Quelle forme de compensation les Autochtones ont-ils reçue? Les Autochtones étaient-ils d'accord avec cette compensation ou l'absence de compensation?
- La relocalisation des Cris de la rivière Shamattawa à la suite de la fermeture du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à York Landing. Comment cette relocalisation forcée a-t-elle affecté la population? Quelles étaient les possibilités d'emplois offertes? Y avait-il des possibilités pour la population de poursuivre un mode de vie traditionnel?
- La relocalisation d'une bande de Norway Head à Fisher River pour faire des membres de cette bande des agriculteurs, conformément aux dispositions du traité cinq. L'économie de Fisher River a-t-elle permis à la majorité des membres de cette bande de tirer des revenus agricoles? Pourquoi?

- La communauté Métis de Matheson Island s'est engagée dans une forme de développement communautaire qui favorise l'essor industriel à l'échelle locale plutôt que l'exportation de matières premières aux fins de transformation. La population locale a créé une coopérative de pêche qui s'occupe également de l'emballage et de la commercialisation du poisson, sa principale ressource. Elle possède également un moulin à scie qui produit du bois de charpente utilisé pour les projets de construction domiciliaire dans la communauté.

- L'arrivée de la télévision dans le Nord a-t-elle créé une mentalité de consommateur? Les enfants font-ils encore partie intégrante de la vie économique comme par le passé? La télévision contribue-t-elle à la dissémination de valeurs non-autochtones? Qu'entraîne le fait de regarder des émissions de télévision en anglais ou en français sur la sauvegarde des langues traditionnelles? La télévision pourrait-elle favoriser l'utilisation des langues autochtones si les programmes étaient offerts dans ces langues? Quels changements de valeur la diffusion de programmes en provenance du Sud entraîne-t-elle? Quel est le rôle des réseaux de communication autochtones?

- Les Autochtones peuvent-ils influencer le marché en privilégiant des produits qui protègent l'environnement au lieu de l'endommager?

- Le délai dans le règlement des revendications territoriales et des différends concernant l'aménagement du territoire a causé des frictions parmi la population du Nord. Quelle est la différence entre les terres accordées en vertu du certificat des Métis et les terres de réserve indienne? Comment les titres sont-ils détenus? Ces terres peuvent-elles être taxées? Quelles répercussions cela a-t-il sur l'aménagement du territoire des communautés autochtones? Quelle est la nature du mode d'occupation des terres par les Inuit?

- Pourquoi les réserves des Métis et des Premières Nations ne sont pas organisées de la même manière? Qu'est-ce que cela entraîne pour l'unité autochtone dans le Nord? Quel rôle jouent les gouvernements fédéral et territoriaux auprès des communautés inuit? Quel est le rôle du gouvernement provincial auprès des communautés Métis? Quel est le rôle du gouvernement provincial auprès des communautés des Premières Nations? Quel est le rôle du gouvernement fédéral auprès des communautés Métis? Quel est le rôle du gouvernement fédéral auprès des communautés des Premières Nations? La façon dont les communautés des Métis et des Premières Nations sont administrées et financées cause-t-elle des divisions entre les deux groupes? Pourquoi?

Une activité pertinente est décrite dans *First Nations: The Circle Unbroken*, Teacher's Guide, Magic in the Sky, pages 25 et 26.

Ressources humaines

Dans plusieurs des Premières Nations, les montagnes revêtent un caractère religieux tant elles semblent immuables et éternelles toute notre vie durant. C'est au creux des montagnes du sud-ouest des États-Unis qu'était niché Old Oraibi, qui serait le plus ancien établissement humain en Amérique du Nord. Dans les montagnes de l'Alberta, se trouve le Smallboy's Camp, là où le chef Robert Smallboy a amené son peuple à renouer avec sa terre d'origine et ses valeurs ancestrales.

Au creux des montagnes de la Colombie-Britannique se trouve Alkali Lake, une communauté autochtone modèle ayant passé d'un taux d'alcoolisme de 100 % à un taux de sobriété de 96 %. Les habitants de cette communauté favorisent un développement humain axé sur les valeurs visant à préserver et à améliorer la qualité de vie et qui forment le cœur de la culture autochtone. L'espoir que partagent les Autochtones d'avoir une vie meilleure dans l'avenir sans pour autant oublier leur noble passé est bien vivant parmi les habitants et les communautés de cette partie de l'Amérique du Nord.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- décrire comment les Autochtones assurent leur présence dans l'industrie du bois de charpente;
- décrire comment l'industrie du bois de charpente affecte les Autochtones;
- chercher à savoir comment les Autochtones ont commencé à pratiquer une agriculture spécialisée (Pourquoi?);
- dresser la liste des lieux dans les montagnes qui sont devenus des attractions touristiques;
- dresser la liste des lieux dans les montagnes qui sont devenus des villages de retraités;

- décrire les effets du développement économique sur les Autochtones des régions montagneuses;
- déterminer si les Autochtones tirent avantage des possibilités économiques existant dans cette région (on a érigé sur les terrains de la réserve de Kamloops des villages de retraités formés d'habitations luxueuses, ce qui a permis à un certain nombre d'Autochtones de devenir millionnaires);
- déterminer ce que les autres peuples autochtones peuvent faire pour tirer avantage des possibilités économiques;

Note à l'intention de l'enseignant – À l'époque traditionnelle, les Autochtones faisaient du commerce et retiraient un profit de leurs échanges de biens avec les communautés avoisinantes. Aujourd'hui, les Autochtones renouent avec cet esprit d'initiative en créant des petites entreprises et en devenant propriétaires ou partenaires de grandes sociétés.

- s'attarder sur divers secteurs comme l'industrie portuaire, le commerce, le transport, la pulpe et le papier, la pêche, les mines et l'hydro-électricité (Les Autochtones sont-ils engagés dans ces secteurs d'activité? Pourquoi le sont-ils?);
- indiquer comment l'établissement de la frontière canado-américaine a affecté cette région (Quelles sont les questions qui préoccupent les Autochtones de ces régions? Pourquoi?);
- faire une recherche sur l'histoire et le mode de vie actuel des peuples des nations suivantes (choisir deux nations) :

Achiomowi	Chinook	Kalispel	Modoc	Salish
Apache	Cocopa	Klamath	Mohave	Sanpoil
Arapaho	Flathead	Klikitat	Navajo	Serrano
Cahuilla	Havasupai	Madoo	Nez Percé	Shoshoni
Cayuse	Hopi	Makah	Okanagun	Shasta
Coeur d'Alene	Kalapuya	Miwok	Pima	Takelma
Tubatulabal	Wenatchi	Yokuts	Umatilla	Wintun
Yuma	Walapai	Yakima	Washoe	Yavapai

- faire une recherche sur les secteurs de l'Ouest canadien n'ayant pas fait l'objet d'un traité qui se trouvent en Colombie-Britannique (Quels sont les droits des Autochtones dans ces secteurs? Les Indiens et les Métis sont-ils traités de la même manière? Pourquoi? Examiner les revendications territoriales dans la région. Consulter *A Death Feast in Dimlahamid* dans la *Bibliographie*);
- lire les contes, les légendes et les enseignements des peuples de cette région et faire un rapport à ce sujet (Sont-ils similaires ou différents de ceux des peuples du Manitoba?);
- faire une recherche sur l'histoire de la communauté de Alkali Lake;
- décrire les programmes de lutte contre l'alcoolisme;
- établir le rôle joué par la culture et les cérémonies autochtones dans la réhabilitation de la communauté;
- faire état des changements apportés dans la vie familiale et professionnelle (pendant que les personnes suivaient leur traitement);
- décrire l'avenir de la communauté de Alkali Lake (consulter *The Dispossessed, Life and Death in Native Canada* dans la *bibliographie*);
- dresser la liste des nations autochtones qui ont disparu avec l'expansion européenne en Amérique du Nord;
- étudier les sujets suivants :
 - types de peuplement - communautés autochtones, régions linguistiques, maintien des connaissances linguistiques
 - le tourisme et les arts
 - terres d'une réserve urbaine de Vancouver louées à cette municipalité pour la construction d'habitations destinées aux personnes à revenu supérieur

- entreprises des Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves (fermes et ranchs)
- secteur de Moresby-sud dans les îles de la Reine-Charlotte (exploitation forestière ou tourisme)
- Lyle Island et îles de la Reine-Charlotte (exploitation forestière ou tourisme)
- pêche commerciale en Colombie-Britannique (restrictions)
- relocalisation du Smallboy's Camp dans les Rocheuses en Alberta (discuter de l'utilisation des ressources et des effets de la relocalisation sur les habitants locaux)

Autochtones de l'Atlantique

Les Autochtones de la côte de l'Atlantique ont été les premiers à rencontrer les Européens qui ont débarqué sur ce continent. À la suite d'échanges commerciaux, de guerres et de négociations, bien des Autochtones se sont retrouvés sans terres ni ressources, leurs droits ayant été bafoués (droits autochtones, droits découlant de traités, droits de la personne).

Bien qu'elle possède certaines ressources, cette région côtière est peu industrialisée et peu peuplée. Son développement économique est entravé par la distance qui la sépare des grands centres urbains.

Dans cette région, l'une des plus pauvres au Canada, les Autochtones sont dans une situation désespérée. Ils sont les plus pauvres parmi les pauvres. Les dirigeants autochtones actuels cherchent à se servir de leurs droits garantis en vertu de traités comme moyen de développer l'économie et d'atteindre l'autosuffisance.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- déterminer qui contrôle les ressources là où vivent les Autochtones;
- résumer de quelle manière la discrimination systémique pourrait avoir créé des différences économiques entre Autochtones et non-Autochtones (il s'agit peut-être là d'un facteur déterminant de la pauvreté des Autochtones);
- défendre les droits de pêche des Autochtones de cette région (En quoi les droits de pêche découlant de traités ont et auront un effet sur l'industrie de la pêche?);
- recommander des formes de collaboration entre Autochtones et non-Autochtones qui pourraient aider l'industrie de la pêche dès maintenant ainsi que des moyens de protéger la ressource dans l'avenir;

- mesurer les effets de l'établissement de la frontière canado-américaine dans la région de l'Atlantique;
- exprimer dans leurs propres mots comment la politique frontalière de chaque pays (Canada et États-Unis) affecte le droit de libre passage garanti aux Autochtones en vertu du traité Jay (le traité Jay permet aux Autochtones de traverser librement la frontière avec leurs biens);
- débattre les ramifications et l'application du traité Jay qui permet aux Autochtones de traverser librement la frontière Canada-Américaine avec leurs biens;
- faire une recherche sur le traité de 1752 conclu entre la nation Micmac et la Grande-Bretagne (ce traité reconnaît aux Micmacs le droit de transporter aux fins de vente à Halifax ou à tout autre établissement de la province des plumes, des volailles, du poisson et d'autres produits);

Note à l'intention de l'enseignant – La Cour suprême a maintenu la validité de ce traité en 1985. La Cour a jugé que les droits de chasse découlant de ce traité, ainsi que l'article 88 de la *Loi sur les Indiens*, avaient préséance sur la loi provinciale sur les terres et forêts.

- créer un scénario qui rend compte du processus de prise de décision;

Note à l'intention de l'enseignant – Le scénario devrait faire état du point de vue des Autochtones, des autres habitants locaux, des experts-forestiers et des représentants du gouvernement, à la lumière de la décision rendue par le juge John Turnbull de la Cour du Banc de la Reine de Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Le juge a confirmé une décision d'un tribunal inférieur à l'effet qu'un traité vieux de 235 ans donnait le droit aux Autochtones du Nouveau-Brunswick de couper et de vendre des arbres poussant sur des terres appartenant à la Couronne, donc publiques.

Le tout a débuté quand Thomas Paul, un Micmac, a été accusé d'avoir coupé illégalement des érables mouchetés sur des terres publiques dont les droits de coupe avaient été accordés à la Stone Consolidated Inc. La décision du juge Turnbull reposait

sur un traité remontant au début du XVIII^e siècle, le traité Dummer. Le juge disait que le traité accordait aux Autochtones *le droit de couper tous les arbres qui se trouvent sur les terres publiques, parce que les arbres des terres publiques sont les arbres des Indiens*. Il ajoutait aussi que les terres publiques étaient réservées aux Autochtones. Le traité Dummer s'appliquait au territoire de la Nouvelle-Écosse du début du XVIII^e siècle, qui englobait les territoires actuels du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

- résumer le mode de vie traditionnel de l'une des nations autochtones suivantes :

Abenaki	Algonquin	Delaware	Naskapi	Iroquois
Penobscot	Pennacook	Malecite	Micmac	Mohawk
Powhatan	Mohican	Montagnais	Pamlico	Oneida
Susquahanna	Sukininmuit	Tutelo		Cayuga
	Inuit	Beothuk		Seneca
				Onondaga
				Tuscarora

- Les élèves sont invités à :
 - examiner le rôle des Autochtones dans la chasse aux phoques
 - examiner les raisons du déclin de l'industrie de la pêche
 - se pencher sur le rôle que les Autochtones seront appelés à jouer dans le développement de l'industrie de la pêche et de la pêcherie des ressources côtières
 - proposer des activités économiques dans les communautés autochtones et la création d'entreprises autochtones dans les collectivités non-autochtones
 - proposer des mesures préventives pour mettre fin au déclin des nations autochtones de la région de l'Atlantique

Migration dans les zones urbaines

Les Autochtones sont toujours plus nombreux à émigrer dans les zones urbaines du Canada en quête d'un emploi et d'une meilleure qualité de vie. Cette unité aborde la question de la migration des Autochtones dans les centres industriels et les grandes villes. Nous recommandons aux enseignants d'encourager les élèves à étudier ce mouvement vers les zones urbaines ainsi que les effets de l'urbanisation sur les Autochtones et l'environnement.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- analyser les effets négatifs de l'industrialisation sur l'environnement (Comment la dégradation environnementale touche-t-elle les Autochtones de la région? Quelles sont les solutions possibles?);
- examiner les effets de l'urbanisation sur les Autochtones;
- prévoir comment les Autochtones contribueront à l'économie dans l'avenir (Garder à l'esprit qu'une personne sur quatre qui entrera sur le marché du travail en l'an 2000 sera Autochtone. Les entreprises tiendront-elles compte des observances et des pratiques culturelles des Autochtones?);
- faire enquête sur les associations autochtones des zones urbaines, notamment celles qui répondent aux besoins sociaux (voir *Native Organizations in Manitoba*, par Gladys Ingraham, ed., dans la *bibliographie*). En voici quelques exemples :
 - centres d'accueil
 - organismes s'occupant du bien-être de l'enfance
 - entreprises autochtones
 - organisations à caractère éducatif
- établir le nombre de cours universitaires portant sur les Autochtones et la culture autochtone;
- donner des exemples de carrières offertes aux Autochtones (affaires, droit, médecine, architecture, sciences, arts, fonction publique).

Effets sur la culture et l'économie du Sud

Cette unité s'attarde principalement sur les changements qui se sont produits dans la culture et l'économie de ce qui constitue aujourd'hui la partie sud des États-Unis. On fait également référence à d'autres régions.

C'est au sud des États-Unis que l'on retrouvait les plus anciennes civilisations agricoles. Ces nations, connues plus tard sous le nom de « cinq nations civilisées », s'étaient d'abord établies au Sud-Est. Les Séminoles (formés de diverses nations dont les Creek) ont lutté contre les intrusions américaines jusqu'au XX^e siècle. Jusqu'à maintenant, ces peuples n'ont jamais capitulé devant les É.-U. et aucun autre état souverain, ni restitué leurs terres. Par ailleurs, c'est au Sud-Ouest que l'on trouve le plus ancien peuplement autochtone de l'Amérique du Nord constamment habité. C'est là que se trouve aussi la réserve la plus étendue et la plus peuplée de l'Amérique du Nord. Il s'agit de la réserve de la nation Navajo.

Les Autochtones du Sud-Est, colonisés par des Européens du Nord anglophones, ont subi des guerres, des violations de traités, des évacuations forcées de leurs terres et des lois ségrégationnistes. Les Autochtones du Sud-Ouest, qui vivent encore sur leurs terres, ont été colonisés par des Européens du Sud hispanophones. Les titres et les droits de ces Autochtones ont été reconnus et affirmés solennellement par la couronne espagnole. Les intermariages étaient fréquents en raison d'une politique espagnole sur le mariage qui favorisait le mélange inter-races. Les croyances et les cérémonies religieuses de ces peuples ont également continué de co-exister avec celles des églises européennes.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- décrire les conditions économiques et sociales d'une ou de plusieurs des nations autochtones du Sud suivantes :

Atakapa	Chalot	Chricahua	Karankawa	Arapaho
Cherokee	Hopi	Mescalero	Biloxi	Caddo
Chickasaw	Keres	Mobile	Calusa	
Kiowa	Natchez	Catawaba	Choctaw	
Jicarilla	Navajo	Osage	Shawnee	
Tanoans	Ute	Tonkawa	Timucua	
Yuchi	Zuni			

- Examiner ce qui suit :
 - la culture autochtone du Sud-Est et du Sud-Ouest
 - l'économie autochtone du Sud-Est et du Sud-Ouest (Est-elle intégrée à celle des non-Autochtones ou parallèle?)
 - la politique américaine sur la ségrégation raciale et ses effets sur les communautés autochtones et les peuples de cette région
 - les conséquences que les évacuations forcées ont entraînées et continuent d'entraîner
 - l'esclavage des Autochtones (Quels étaient leurs rôles? Pourquoi les a-t-on traités de cette manière?)
 - le rôle des Autochtones dans le développement des ressources du Sud-Ouest (Quelle est la position et quel est le rôle du conseil tribal de la nation Hopi à l'égard de l'exploitation à ciel ouvert de Black Mesa? Quelle est la position et quel est le rôle du conseil tribal de la nation Navajo à l'égard de l'exploitation à ciel ouvert de Black Mesa? Quelles est la position et quel est le rôle des dirigeants traditionnels Hopi? Quelle est la position et quel est le rôle des dirigeants traditionnels Navajo?)
 - la projection démographique dans le Sud-Ouest

Un magazine d'information autochtone, le *Akwesasne Notes*, qui est publié chaque trimestre, peut s'avérer une source d'information utile pour approfondir ces thèmes et d'autres sujets (voir *Matériel pédagogique multimédia*).

Les Autochtones de l'Amérique centrale

L'Amérique centrale est une des régions les plus densément peuplées des Amériques. On y trouve beaucoup d'Autochtones de sang pur ou mélangé. En plus des problèmes associés à la surpopulation, à l'urbanisation, à la pauvreté et à la destruction de l'environnement, la région est aux prises avec la guerre que se livrent deux idéologies : le socialisme et le capitalisme. Les Autochtones sont pris entre les deux feux.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- établir pourquoi et comment l'énergie est devenue une question autochtone, canadienne, nationale et internationale (tenir compte des sources, de la distribution, des pénuries, des formes d'utilisation, des solutions de rechange, de la conservation, de la participation gouvernementale, des conflits continentaux et des perspectives mondiales);

Note à l'intention de l'enseignant – Lire les activités décrites dans *First Nations: The Circle Unbroken*, vidéo et guide de l'enseignant, pages 38 et 39 (voir *Matériel pédagogique multimédia*). Lire aussi *Gaia Atlas of First Peoples* (voir *Bibliographie*).

- choisir une ou plusieurs des questions ci-dessous et les examiner en les plaçant dans un contexte autochtone, canadien, national et mondial :
 - Multinationales
 - Qu'est-ce qu'une multinationale?
 - Comment leurs activités touchent-elles les Autochtones de l'Amérique centrale?
 - Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)
 - L'ALÉNA se rapporte à quoi?
 - L'ALÉNA touche qui?
 - Comment L'ALÉNA touche-t-il les Autochtones du Mexique?
 - Aide à l'étranger
 - Qu'est-ce que l'aide à l'étranger?

- Quelles sont les modalités en vertu desquelles l'aide à l'étranger est accordée?
- Pourquoi le Canada accorde-t-il une aide à l'étranger?
- comparer comment les activités des multinationales touchent les Autochtones et les non-Autochtones;
- décrire les aptitudes spéciales que les Autochtones devront peut-être posséder pour mieux s'adapter au nouveau contexte mondial;
- nommer les pays qui font des échanges commerciaux avec le Canada;
- définir la position et la politique du Canada en matière d'aide à l'étranger;
- étudier les conditions économiques, politiques et sociales qui prévalent au Nicaragua (Quel rôle jouent les Autochtones? Quelle est leur position? Que s'est-il passé dans l'histoire du Nicaragua pour qu'on en vienne là? Quelles sont les solutions possibles?);
- se pencher sur l'histoire du Mexique (Quel rôle ont joué les Aztèques et les Mayas dans le développement du pays? Quel rôle jouaient l'art, l'architecture et les sciences dans la vie de la population? Quels sont les problèmes auxquels les Autochtones du Mexique sont confrontés? Consulter les journaux et les magazines afin d'en savoir plus long sur la révolte des Mayas au Chiapas, qui a éclaté le premier janvier 1994. Comment le gouvernement a-t-il réagi? Proposer des solutions à leurs problèmes.);
- interpréter la situation politique qui prévaut au Guatemala (Comment les Autochtones de ce pays ont-ils été traités? Pourquoi? Ce traitement est-il semblable ou différent de celui des autres pays de l'Amérique latine?);
- faire un exposé sur l'histoire du canal de Panama;

Note à l'intention de l'enseignant – Des scientifiques ont découvert que le déboisement ainsi que la perte d'humidité et la diminution de la pluviosité qui en ont découlé font en sorte que le niveau de l'eau qui permet au canal de bien fonctionner diminue rapidement.

- prévoir ce qui se passera quand le Panama assurera de nouveau le contrôle du canal (Cela vaudra-t-il la peine? Que sera l'avenir du canal? Proposer deux scénarios.).

Les Autochtones et l'éducation (enrichissement)

Dans cette unité, on établit jusqu'à quel point les Autochtones ont une influence sur l'éducation de leurs enfants en examinant les thèmes suivants : l'éducation traditionnelle, la perte de contrôle à l'égard de l'éducation et le contrôle de l'éducation à l'échelle locale.

Chaque thème aborde l'éducation sous un angle autochtone. On parle aussi du rôle des gouvernements fédéral et provinciaux à cet égard. La famille, la religion, le gouvernement ainsi que des facteurs historiques ont tous entraîné des changements dans l'éducation des Autochtones.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- démontrer qu'ils sont sensibilisés à divers aspects de l'éducation traditionnelle, notamment en ce qui concerne le rôle et les responsabilités :
 - des membres de la famille élargie
 - des enfants en tant qu'apprenants
 - des hommes et des femmes engagés dans l'éducation traditionnelle
 - des clans faisant partie du système de clans
 - des anciens et des enseignants
 - des valeurs et des méthodes d'enseignement traditionnelles
- faire un exposé sur les changements qui se sont produits dans le système d'éducation des Autochtones, en parlant notamment :
 - des missionnaires
 - du gouvernement fédéral avant 1867 et de l'AANB
 - des pensionnats, des écoles confessionnelles et des externats
 - des groupes non inscrits
 - des écoles intégrées
 - des écoles spécialement conçues pour les Autochtones (Children of the Earth School et Niji Muhkawa School)

- adopter une position concernant le contrôle des écoles à l'échelle locale en examinant :
 - *Indian Control of Indian Education* (voir *Bibliographie*)
 - *The Role of Native Language in Education* (voir *Bibliographie*)
 - *Wahbung* (document d'orientation de la Fraternité des Indiens du Manitoba, 1971)
 - la manière dont les communautés des Premières Nations administrent l'éducation (autorités scolaires, comités d'écoles et commissions scolaires)
 - les Native Teacher Education Programs
 - les travaux de l'Association pour l'éducation des Indiens du Manitoba

- aller visiter des sites Web autochtones, dont ceux-ci :
 - <http://www.afn.ca/> – Assemblée des Premières Nations
 - <http://cowboy.net/native/index.html> – Ressources autochtones
 - <http://www.mts.net/~jgreenco/native.html> – Liens vers des sites portant sur l'éducation des Autochtones
 - <http://indy4.fdl.cc.mn.us/~isk/mainmenu.html> – Autochtones américains
 - <http://www.pitt.edu/~lmitten/indians.html> – Pages d'accueil d'Autochtones américains

Adaptation à un monde en constante évolution

Transition vers un nouveau milieu

Au Manitoba, les Autochtones continuent d'émigrer dans les centres urbains, bien qu'il y en ait beaucoup qui retournent périodiquement dans leur communauté. Les questions et les thèmes ayant trait à l'adaptation des gens à leur nouveau milieu devraient être abordés dans ce contexte. Les thèmes abordés comprennent les raisons historiques, culturelles, économiques et politiques de la relocalisation.

Qu'est-ce qui a motivé les Premières Nations et les Métis à choisir tel emplacement par le passé et dans la période contemporaine? Fournir les raisons pour lesquelles les Autochtones déménagent des régions rurales aux régions urbaines et vice-versa.

Déterminer comment les facteurs ci-dessous ont influencé le mouvement migratoire des Premières Nations et des Métis :

- **Économie** – comparer les possibilités d'emplois dans les localités rurales et les centres urbains
- **Éducation** – déterminer si les possibilités d'apprentissage sont meilleures dans les centres urbains que dans les localités rurales
- **Culture** – comparer les possibilités d'expression culturelle dans les localités rurales et les centres urbains
- **Politique** – débattre des possibilités d'emploi au sein des organisations politiques dans les centres urbains et les localités rurales
- **Vie sociale** – trouver des exemples d'activités sociales offertes dans les centres urbains et les localités rurales

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- se pencher sur les rajustements culturels jugés nécessaires pour que les gens se sentent chez-eux dans leur nouveau milieu;
- comparer l'esprit communautaire qui règne dans les petites localités comparativement aux grands centres urbains;
- déterminer si l'aide provient plus souvent des organismes publics que des membres de la famille élargie;
- examiner le rôle des organismes publics qui cherchent à aider les nouveaux arrivants à s'adapter à leur milieu;
- faire un organigramme des responsabilités incombant à l'un de ces organismes publics;
- déterminer quels sont les organismes responsables du placement en milieu de travail, du logement et de la formation;
- faire des suppositions sur les problèmes vécus par les Autochtones et les enclaves autochtones dans les zones urbaines;
- déterminer les possibilités qui pourraient être offertes aux Autochtones des villes dans l'avenir.

Communautés autochtones

En en sachant plus sur les communautés autochtones, les élèves seront davantage en mesure d'aborder les questions et d'examiner les problèmes liés à ces communautés. Ils devront impérativement établir l'influence des facteurs politiques, géographiques, économiques et culturels.

La diversité des communautés autochtones manitobaines qui existaient par le passé a été influencée par :

- l'emplacement des nations autochtones avant l'arrivée des Européens;
- les échanges avec les non-Autochtones.

Voici ce qui fait la diversité des communautés autochtones que l'on trouve aujourd'hui au Manitoba :

- **Réserves** – définition, caractéristiques (réserves isolées, réserves rurales) nombre, population, affiliation culturelle, particularités (taxes, conditions pour habiter la réserve, transfert de terres)
- **Hors-réserve** – Métis et membres des Premières Nations qui se sont établis dans une ville (là où il n'y a pas de réserves et de communautés métisses établies).
- **Culture, géographie et économie** – Interconnexion avec des facteurs sociaux, environnementaux et financiers liés au mode de vie des Autochtones
- **Similitudes et différences avec les communautés non-autochtones avoisinantes** – logement, installations sanitaires, hydroélectricité, téléphone et routes

Les mouvements migratoires de l'époque contemporaine comprennent :

- le déménagement à l'extérieur de la réserve (problèmes d'adaptation possible);
- le retour dans la réserve (problèmes de réadaptation possible);
- l'examen visant à déterminer si ces mouvements migratoires sont propres aux Autochtones;
- la relocalisation des Autochtones (relocalisation des Dénés de Churchill à Tadoule Lake).

Effets de la culture dominante et de la technologie sur les Autochtones :

- examen des influences positives et négatives;
- établissement de normes permettant de faire des jugements (Qui établit ces normes et voit à leur respect?).

CHAPITRE 3 : CONTRIBUTIONS DES AUTOCHTONES (SECONDAIRE 3)

Origines d'un peuple 3.3
Création du peuple Métis 3.6
Premières prises de contact 3.8
Droits des Autochtones 3.9
Vie économique des Autochtones
(enrichissement) 3.14
Adaptation au changement 3.16
Perspectives historiques 3.18
Relations extérieures 3.22
Autonomie gouvernementale autochtone
(enrichissement) 3.25

CHAPITRE 3 : CONTRIBUTIONS DES AUTOCHTONES (SECONDAIRE 3)

Origines d'un peuple

Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, deux groupes autochtones occupaient le continent, soit les Premières Nations et les Inuit. Ces deux groupes se composaient de nations autonomes (c'est-à-dire des nations ayant leur propre forme de gouvernement, leur langue, leurs lois, leur religion, leur économie et leur territoire). Depuis cette époque, de nombreux Autochtones ont vu leurs institutions traditionnelles remplacées par celles des Européens. Il y a eu aussi entre-temps la création d'un troisième groupe autochtone, les Métis.

Note à l'intention de l'enseignant – Dans cette unité, se référer à *Indian Givers: How the Indians of the Americas Transformed the World*, de Jack Weatherford (voir *Bibliographie*).

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- reconnaître les explications fournies par les Autochtones sur leurs origines;
- établir les principaux effets sur les Autochtones des premières prises de contact entre Autochtones et Européens;
- résumer la nature des échanges à long terme entre Européens et Autochtones et leurs effets sur les Autochtones;
- illustrer leur connaissance des contributions des Autochtones à la société canadienne et dans le monde;

- illustrer les effets du déplacement des Autochtones pendant l'immigration des Européens en Amérique du Nord;
- examiner l'*Acte de l'Amérique du nord Britannique (AANB)* (Quel gouvernement a adopté l'AANB? Pourquoi? A-t-il toujours été respecté? Pourquoi?);
- exprimer une opinion au sujet des traités conclus après la Confédération (Quelle était leur raison d'être? Comment ces traités étaient-ils perçus par les Autochtones? Les droits des Autochtones régis par un traité ont-ils toujours été respectés?);
- analyser l'établissement de la *Loi sur les Indiens*, y compris les points suivants :
 - la définition d'un Indien
 - l'affranchissement
 - l'éducation
 - les élections - le gouvernement traditionnel d'une bande
 - les cérémonies et les danses
- discuter les politiques des Premières Nations d'après les points suivants :
 - l'appartenance aux Premières Nations
 - le développement économique
 - les taxes
 - l'autonomie gouvernementale
 - le partage des ressources
 - les revendications territoriales
- raconter dans leurs propres mots l'histoire des Métis (Qui sont les Métis? En quoi sont-ils différents des membres des Premières Nations? En quoi sont-ils semblables? Qui sont les Indiens non inscrits?);

- énumérer les préoccupations actuelles des Métis du point de vue :
 - des questions politiques
 - des besoins sociaux
 - du développement économique
 - du contrôle des ressources
 - de l'autonomie gouvernementale
 - de la santé et du bien-être

- relater l'histoire des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (la division envisagée des Territoires du Nord-Ouest en deux ou plusieurs entités territoriales peut être un sujet d'étude);

- examiner d'autres questions, comme :
 - la Constitution
 - l'Accord du lac Meech
 - l'Accord du Nord (entente de principe entre les Dénés, les Métis et le gouvernement fédéral)

Création du peuple Métis

Après une longue période d'interaction entre les colons français et britanniques et les Autochtones, un troisième groupe autochtone a vu le jour, soit les Métis. La création du peuple Métis puise son origine dans les mariages mixtes entre les Européens et les membres des Premières Nations. Les Métis parlaient une langue commune, le Metchif, ainsi que les langues de leurs ancêtres et de leurs voisins. Ils avaient leur propre gouvernement et se sont battus pour que soient défendus sur un même pied d'égalité les droits de tous les peuples du Nord-Ouest. Ce troisième groupe autochtone a permis de garantir les droits aux habitants de la nouvelle province du Manitoba. Dans cette unité, les élèves exploreront une partie de leur histoire.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- discuter des points suivants :
 - Quelles activités économiques ont eu lieu en Nouvelle-France jusqu'en 1760? Quand les deux mondes se sont rencontrés, l'arrivée des Européens a entraîné quels effets sur les Autochtones?
 - Quel rôle a joué l'Église dans la vie des Autochtones? Que pensait l'Église des Autochtones? Quelles sont les pratiques et les façons de faire que l'Église a tenté d'imposer aux Autochtones?
 - En quoi les activités militaires ont-elles touché les Autochtones? (Quelle était la nature des rapports qu'entretenaient les Autochtones et les Français?)
 - Comment les Français administraient-ils la Nouvelle-France?
 - Quel effet la conquête du Bas-Canada par les Britanniques a-t-elle produit sur les Autochtones? Dans quelle mesure les Autochtones ont-ils facilité l'invasion britannique?

- Quelles étaient les colonies que possédait l'Angleterre en Amérique du Nord? Les situer sur une carte historique.
- Quels effets les grandes religions européennes ont-elles produits sur les Autochtones?
- Quelle structure administrative les gouvernements coloniaux successifs ont-ils adoptée? Quelles sont les pressions qui ont finalement entraîné l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord? Quelle a été l'incidence de cette union sur les Autochtones?
- interpréter le mode de vie des Métis en explorant
 - les formes de gouvernement
 - les activités économiques
 - les croyances spirituelles
 - les modes d'expression par la musique et la danse
 - le folklore
- préciser dans quelles collectivités canadiennes les Métis se sont établis (Quelles sont les collectivités canadiennes qui ont à l'heure actuelle une partie de leur population d'origine métisse?);
- nommer des chefs Métis historiques et contemporains;
- formuler des critiques quant aux opinions que les responsables coloniaux avaient à l'égard des Autochtones (Pourquoi adoptaient-ils une attitude supérieure?)

Premières prises de contact

Une bonne partie des coutumes, des traditions et des systèmes politiques des Autochtones du Canada ont subi une transformation et des modifications qui les rendent méconnaissables à cause des politiques et des mesures gouvernementales. Dans cette unité, l'enseignant explique dans quelle mesure les traités, les lois et les énoncés de politique ont eu une incidence sur les coutumes et les traditions des Autochtones.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- présenter un exposé sur les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones à l'époque antérieure à la Confédération (jusqu'en 1867), d'après :
 - les opinions des premiers responsables français et anglais à l'égard des Autochtones
 - les accords qui ont eu une incidence sur les rapports entre Autochtones et non-Autochtones (Proclamation royale de 1763, direction militaire des affaires autochtones, évolution vers une direction civile des affaires autochtones, Commission sur les Indiens et loi de 1857, premiers traités, etc.)
- rendre compte de l'époque après le pacte confédératif de 1867, jusqu'à l'époque actuelle, d'après
 - les dispositions de l'AANB relatives aux Autochtones
 - la *Loi sur les Indiens* et ses refontes subséquentes (1876-1951, projet de loi C-31 de 1985)
 - les mesures prises par les gouvernements britanniques et canadiens à l'égard des traités
 - l'évolution et la dévolution des pouvoirs du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN)

Une activité pertinente est proposée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms, Volume Two, Indian Self-Government*, pages 109 à 112.

Droits des Autochtones

Le gouvernement fédéral du Canada a la responsabilité de s'assurer que les droits des Autochtones reconnus par la Couronne sont protégés et respectés. La création des provinces de l'Ouest a entraîné un transfert de responsabilités aux provinces en matière d'éducation, de terres publiques et de ressources naturelles. Le gouvernement fédéral n'a ainsi pu faire respecter un grand nombre de droits qui reviennent aux Autochtones. Il arrive souvent que les droits garantis aux Autochtones par la Couronne entrent en conflit avec les lois provinciales ou fédérales, ou les deux.

En vue d'en arriver à un accord sur ces droits, les Autochtones négocient depuis un certain temps avec les divers niveaux de gouvernement. Ils ont aussi recherché une solution par la voie des tribunaux. Au fil des ans, la responsabilité des affaires indiennes a souvent relevé d'un ministère fédéral ou d'un autre, ce qui s'est soldé par l'érosion d'un grand nombre de droits et pouvoirs autochtones. Pour ajouter à la complexité de la question des droits autochtones, le gouvernement fédéral s'est dégagé de toute responsabilité quant à la garantie et au respect des droits de personnes et de groupes de personnes comme les Métis et les Indiens non inscrits.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- discuter de la notion de droits et de la façon dont les droits sont garantis et préservés;
- expliquer dans leurs propres mots les relations entre les Autochtones et les gouvernements coloniaux avant 1867;
- résumer les premières formes de gouvernement :
 - des divers peuples Autochtones
 - des colons français
 - des colons britanniques

- présenter un exposé du fédéralisme canadien en abordant :
 - les caractéristiques du régime parlementaire britannique et du système fédéral américain incorporées dans l'AANB
 - les caractéristiques de gouvernement qui ne font pas partie de l'AANB
 - les caractéristiques qui s'inspirent de la notion autochtone de la démocratie
 - l'incidence du fédéralisme sur les Autochtones
 - les préoccupations des Autochtones
 - les changements constitutionnels survenus en 1982 (Quelles en sont les incidences sur les Autochtones?)
 - les développements survenus dans les relations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones en raison ou en dépit de la conférence des Premiers ministres sur les droits autochtones
 - le rôle des médias dans le système politique canadien

- rendre compte du développement et du rôle du système des partis politiques de 1867 à nos jours :
 - en définissant ce qu'est un parti politique (Pourquoi forme-t-on des partis politiques?)
 - en expliquant comment se forme un parti autochtone
 - en présentant des arguments sur les chances de succès d'un parti autochtone en voie de formation
 - en examinant le quand et le pourquoi de la formation des principaux partis politiques canadiens (inclure d'autres partis régionaux ou moins importants)
 - en discutant de la représentation des Autochtones dans les partis politiques
 - en expliquant pourquoi des expressions comme la gauche, la droite et le centre sont invoquées pour décrire les partis politiques canadiens
 - en expliquant la tendance du vote de la plupart des Autochtones en faveur ou non des partis politiques (Y a-t-il un changement de tendance?)
 - en vérifiant si les Autochtones votent massivement en faveur d'un parti politique canadien en particulier
 - en définissant ce qu'est le népotisme et le rôle qu'il joue dans le système politique canadien

- décrire les droits et les responsabilités des citoyens canadiens relativement :
 - au rôle de l'État dans la vie quotidienne de la majorité des citoyens
 - au rôle de l'État envers les Autochtones du Canada
 - à l'influence des citoyens sur les décisions gouvernementales
 - aux droits fondamentaux des citoyens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés (De quelle façon ces droits s'appliquent aux Autochtones?)
 - aux lois qui permettent de désavouer d'anciennes lois qui contrevenaient à ces droits

Note à l'intention de l'enseignant – Selon certains universitaires, l'existence du ministère des Affaires indiennes et du Nord est illégale, car ses pouvoirs lui sont conférés par la *Loi sur les Indiens*, laquelle outrepassse les pouvoirs accordés par la Charte canadienne des droits et libertés. En 1973, le juge John Osler, de la Cour suprême de l'Ontario, a rendu un jugement historique, dans lequel la *Loi sur les Indiens* était déclarée inopérante du fait qu'elle exerçait une discrimination à l'endroit d'un groupe racial au Canada.

- aux textes législatifs relatifs à la Charte canadienne des droits et libertés
- aux devoirs d'un citoyen (la demande de citoyenneté est présentée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration)
- à la date à laquelle les Indiens inscrits des Premières Nations ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales
- à la date à laquelle les Indiens inscrits des Premières Nations et les Inuit ont obtenu le droit de vote aux élections provinciales
- à la dernière province qui a accordé le droit de vote aux Indiens inscrits des Premières Nations (Quelle était la raison invoquée par ce gouvernement pour retarder l'octroi du droit de vote?)

Note à l'intention de l'enseignant – Même si les Autochtones ont maintenant le droit de voter, la formulation des textes législatifs leur confère les mêmes droits de vote que les immigrants reçus qui ont vécu au Canada pendant cinq ans et qui ne jouissent pas de la citoyenneté complète. Ainsi, les Autochtones peuvent avoir le droit de vote aux élections provinciales et fédérales, mais au moment de voter, ils n'ont pas le même statut que les autres Canadiens à part entière.

- dresser un portrait de divers chefs politiques autochtones;
- décrire certaines des positions exprimées par ces chefs sur les questions qui touchent les Autochtones;
- dessiner un organigramme qui décrit les organismes autochtones créés pour négocier avec les divers niveaux de gouvernement au Canada;
- critiquer la position des partis politiques provinciaux et fédéraux sur les questions autochtones;
- commenter les points suivants :
 - les revendications territoriales dans la province de résidence ou dans une autre province ou territoire
 - l'autonomie gouvernementale telle que définie par une Première Nation, la province et le gouvernement fédéral
 - le contrôle de l'éducation à l'échelle locale et les possibilités qui en découlent pour améliorer la qualité de l'éducation parmi les Premières Nations
 - les droits et le contrôle relatifs aux ressources
 - les droits de chasse, de pêche et de piégeage
 - les lois, les droits et les restrictions qui se rapportent au jeu (comparer la situation des Premières Nations du Manitoba à celle des Premières Nations aux États-Unis)
- étudier les points suivants (évolution historique et situation actuelle des organismes politiques autochtones) :
 - l'établissement d'organismes nationaux;

Note à l'intention de l'enseignant – Aborder le caractère ponctuel des premières tentatives d'organisation, la formation du Conseil national des Indiens en 1961, la formation ultérieure de la Fraternité des Indiens du Canada et de la Canadian Métis Society en 1968, ainsi que la création du Conseil national des Autochtones du Canada en 1971. Ces organismes se sont regroupés pour former l'Assemblée des Premières Nations, qui représente les Autochtones dans les réserves, et le Congrès des Peuples Autochtones, qui représente les Autochtones hors réserve.

- les organismes provinciaux (regroupement des Métis d'une région donnée)
- les problèmes de représentation politique, y compris les difficultés du Congrès des Peuples Autochtones (CPA), qui représente les Métis et les Autochtones vivant hors réserve (aborder la lutte continue qui oppose ces groupes aux gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de leur reconnaissance)
- les problèmes socio-économiques (logement, développement économique, éducation, santé et bien-être social, revendications territoriales)
- les divergences de points de vue au sein de la Manitoba Métis Fédération
- l'Assemblée des Premières Nations
- l'Alliance des nations des Prairies assujetties à des traités

Note à l'intention de l'enseignant – Pour obtenir l'adresse des organismes précités, consulter le *First Nations Tribal Directory* (voir *Matériel pédagogique multimédia*).

Vie économique des Autochtones (enrichissement)

Le changement survenu dans la vie économique d'un grand nombre de communautés constitue un important jalon historique de la société autochtone. Examiner les caractéristiques du système économique en mutation, en incluant les l'influence des communications et de la technologie, les tendances démographiques et la migration, l'éducation, les valeurs des jeunes et des anciens.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- aborder la base économique traditionnelle des communautés autochtones, comme :
 - les ressources naturelles (la pêche, la fourrure et la forêt)
 - les types de production domestique
 - les pratiques commerciales
 - le rôle de la famille, des chefs, des anciens et des conseils de bande en matière de développement économique
- présenter un exposé sur la base économique des communautés autochtones d'aujourd'hui, comme :
 - les ressources naturelles et les autres types de ressources
 - les pratiques commerciales non traditionnelles
 - les tendances actuelles
- comparer la vie économique des sociétés autochtone et non autochtone par :
 - l'analyse de l'influence des non-Autochtones sur l'activité économique et industrielle des Autochtones
 - l'évaluation de la pertinence des principes économiques et de la technologie non-autochtones dans la vie économique autochtone

- évaluer les programmes économiques mis en place par les groupes autochtones (Assemblée des chefs du Manitoba, Congrès des Peuples Autochtones et Assemblée des Premières Nations).

Adaptation au changement

Au fil de l'évolution de l'économie et de la société canadiennes, les Autochtones ont dû s'adapter et modifier leur économie pour survivre dans un nouvel environnement.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- évaluer les retombées de l'industrialisation sur les collectivités autochtones rurales et urbaines, en tenant compte :
 - des progrès des techniques agricoles et des innovations ménagères, ainsi que des projets de mise en valeur des ressources du Nord (examiner l'effet des changements tels que la construction de routes et de barrages hydro-électriques, l'exploitation forestière et minière sur l'organisation sociale des Autochtones en milieu rural)
 - des effets sur la société canadienne du déplacement des Autochtones en milieu urbain (les prévisions actuelles indiquent qu'au début du XXI^e siècle, un travailleur sur quatre qui intégrera le marché du travail sera d'origine autochtone. En quoi cela touche-t-il les futurs employeurs et les établissements d'enseignement à l'heure actuelle?)
- évaluer les retombées de l'organisation du mouvement ouvrier, des coopératives, des associations professionnelles et des associations patronales sur les Autochtones, en parlant notamment :
 - de l'origine des syndicats (examiner l'influence qu'ont eu les syndicats sur l'ensemble de la société. Comment les syndicats ont-ils changé la vie des travailleurs autochtones?)
 - de l'expansion du mouvement coopératif (parler de ses effets sur la société canadienne et les Autochtones)

- des principales fonctions et de l'expansion des associations professionnelles ainsi que des restrictions qu'elles ont imposées aux Autochtones en les empêchant :
 - de pratiquer la médecine traditionnelle
 - de recevoir des traitements qui relèvent de la pratique traditionnelle
 - de faire reconnaître un enseignement autochtone traditionnel

Les associations professionnelles offrent cependant aux Autochtones une formation, une éducation et de l'encouragement afin de les faire progresser dans leur profession. Mais elles ne reconnaissent pas l'éducation, la formation et les compétences traditionnelles (les médecins ne reconnaissent pas les compétences des guérisseurs traditionnels).

Des activités pertinentes sont proposées dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, Colonialism Game, pages 61 à 65, ainsi que dans *Native Communities: A Colonial Reality*, pages 33 à 40.

Perspectives historiques

Beaucoup disent que l'histoire se répète. Que cela soit vrai ou non, l'histoire traditionnelle et contemporaine des Autochtones est en perpétuel changement. Il s'agit là d'un facteur incontournable dans le monde d'aujourd'hui. De nombreux Autochtones ont accepté les réalités du changement. C'est pourquoi ils étudient les façons de tirer profit du changement afin d'édifier un meilleur avenir pour eux-mêmes.

Les Autochtones croient que l'histoire de l'Ouest canadien ne repose pas uniquement sur le commerce et la guerre. Du point de vue autochtone, l'histoire tient compte tout aussi bien des faits et des personnages historiques. Quelle a été l'interaction des événements et des personnages historiques? Quels ont été les efforts des Autochtones pour influencer sur le cours des événements?

Les expériences vécues par les Autochtones ont eu un effet déterminant sur les débuts de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, les Autochtones ont une influence sur le cours des événements dans le monde entier.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- rendre compte du pouvoir et du contrôle exercés par les compagnies de commerce de la fourrure, en tenant compte :
 - de l'influence sociale, économique et culturelle qu'ont eu la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest sur les Autochtones et les non-Autochtones dans la région actuelle des Prairies et de la Colombie-Britannique
- relater ce que beaucoup ont appelé la spoliation de l'Ouest et son occupation par les colons européens (1840-1896).

Les thèmes précis à aborder sont :

- l'achat par le Canada de la Terre de Rupert (Décrire les implications historiques et actuelles de cette transaction sur le Canada. En quoi la transaction a-t-elle touché les Autochtones qui vivaient sur ce territoire?)
- l'entrée du Manitoba dans la Confédération en 1870 et les retombées de ce fait marquant sur le développement de l'Ouest canadien
- la Rébellion du Nord-Ouest, le système de laissez-passer imposé aux Indiens inscrits, et la Police montée du Nord-Ouest
- décrire l'époque identifiée par les historiens comme « l'Ouest canadien : les meilleures terres nouvelles » (fin des années 1890) et de ce qui s'est produit par la suite, comme :
 - la période de prospérité de 1886 à 1929 et ses effets sur l'Ouest canadien
 - la Crise des années 1930 et la grande souffrance et le déracinement qu'elle a fait subir aux habitants de l'Ouest
 - les raisons pour lesquelles la Crise a eu un effet si marquant sur les attitudes des gens des Prairies
 - les programmes mis en place à la suite de la Crise qui visaient à enrayer la pauvreté et à stimuler les activités économiques
 - les forces et les faiblesses des provinces des Prairies à l'heure actuelle, comparativement au reste du Canada
- résumer l'histoire de la région (facultatif), c'est-à-dire :
 - découvrir les peuples Autochtones qui vivaient dans la région et à proximité avant 1840
 - décrire le rôle du commerce de la fourrure dans le développement de la région

- expliquer les circonstances de l'arrivée des colons non autochtones dans la région et donner la date de leur arrivée
- expliquer en ses propres mots l'impact qu'a eu sur les Autochtones de la région l'arrivée massive d'immigrants entre 1896 et 1929
- relater les changements survenus dans la localité au cours des 40 dernières années (comparer le rythme des changements vécus par les Autochtones et les non-Autochtones)
- relater les contributions des Métis au développement du Canada, c'est-à-dire :
 - évaluer le rôle moteur des Métis dans l'avancée vers l'Ouest de la souveraineté canadienne
 - décrire l'économie fondée sur le commerce de la fourrure et la croissance des postes de traite, depuis la fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1670
 - expliquer le rôle des Métis dans la rivalité au sein du commerce de la fourrure avant 1885
 - décrire la colonisation de l'Ouest canadien
 - relater la création du Manitoba
 - illustrer le rôle des Métis dans le rattachement de l'Ouest au Canada
 - décrire les routes commerciales établies et utilisées à l'origine par les Autochtones (voies de navigation par canot des voyageurs et sentiers pour les charrettes à bœuf des Métis chasseurs de bison)

- décrire les caractéristiques du mode de vie propres aux Métis, comme :
 - la danse - gigue de la rivière Rouge, origine et évolution de la danse carrée
 - la musique - utilisation du violon et d'autres instruments de musique, origine et évolution des chansons de canot des Métis
 - le folklore - chasse au bison, charrettes à bœuf de la rivière Rouge, commerce de la fourrure
 - les communautés - Selkirk, Batoche, etc.
 - les chefs historiques - Louis Riel, Gabriel Dumont et Pierre Falcon
- relater les premiers conflits qu'ont vécus les Métis, en abordant :
 - les questions sociales (relocalisation forcée, discrimination et éducation)
 - les événements politiques (la Bataille de Seven Oaks, l'insurrection de 1869-1870, la révolte de 1884-1885)
 - les facteurs économiques comme la guerre commerciale que se livraient la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest
- critiquer les attitudes changeantes au sujet de Louis Riel (pendu comme traître en 1885 et honoré comme un héros en 1967).

Relations extérieures

Au nom du Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont établi une frontière commune entre les deux pays. En vertu du Traité Jay, ces gouvernements nationaux ont garanti aux Autochtones le droit de traverser librement la frontière avec leurs possessions. La Grande-Bretagne et les États-Unis sont les deux signataires de ce traité; le Canada ne l'a jamais ratifié. Ce qui fait que les Autochtones ont un libre accès aux États-Unis, mais leur entrée au Canada est assujettie à certaines conditions (droits de douane).

Les Autochtones du Canada ont fait des représentations auprès de gouvernements étrangers afin de communiquer leurs points de vue au sujet du Traité Jay. Les Autochtones canadiens ont aussi collaboré à la création du Conseil mondial des peuples indigènes, un forum qui permet d'échanger les idées et de partager les préoccupations des peuples indigènes partout dans le monde.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- analyser l'influence sur les Autochtones de l'empire colonial britannique, en ce qui concerne notamment :
 - les changements économiques et spirituels suscités par le mercantilisme et son lien à un empire colonial
 - l'effet du mercantilisme sur les peuples autochtones de l'Amérique du Nord
 - l'évolution du Canada, qui est passé d'un statut de colonie à celui de pays indépendant
 - les rapports qu'entretiennent les Autochtones avec les différents niveaux de gouvernement
 - le rôle du Canada dans le Commonwealth et les effets de ce rôle sur les Autochtones

- la position du Canada en faveur des peuples indigènes de l'Afrique au sein du Commonwealth
- les avantages que les Autochtones du Canada retirent du Commonwealth
- évaluer les relations qu'entretiennent les gouvernements du Canada et des États-Unis, en tenant compte :
 - des incidents à l'origine de désaccords entre le Canada et les États-Unis au cours des XIX^e et XX^e siècles (Quelles en ont été les retombées pour les Autochtones?)
 - des liens économiques et politiques qui se sont tissés entre le Canada et les États-Unis au cours des XIX^e et XX^e siècles (L'établissement de ces liens a-t-il permis de répondre aux besoins et aux aspirations des Autochtones?)
 - des influences canadiennes et américaines sur le plan culturel, économique et politique (Dans quelle mesure ces influences se sont-elles manifestées parmi les artistes, les gens d'affaires et les chefs politiques autochtones?)
 - de la domination de la culture contemporaine américaine et de la prédominance actuelle de l'anglais dans les communautés et les groupes autochtones du Canada dans les domaines des télécommunications, de l'Internet, des communications par satellite et de la télévision (Que se produit-il dans les communautés isolées du Canada lorsque les gens choisissent une programmation américaine?)
- aborder la participation canadienne aux affaires internationales en posant les questions suivantes :
 - Quelle est la position canadienne à l'égard de l'aide aux Autochtones, comparativement à la politique canadienne sur l'aide internationale aux pays moins développés?

- Les Canadiens jugent-ils que le Canada entretient de bonnes relations avec les autres pays?
- Comment les autres pays perçoivent-ils le Canada?
- étudier les rapports entre les Autochtones et la monarchie britannique;
- examiner le statut des organismes qui représentent les Premières Nations au Canada (S'agit-il de bandes, de tribus ou de nations? Comment se définissent ces trois types d'organisation?);
- analyser les causes portées par les Autochtones à l'attention de la Cour internationale de justice;
- étudier l'histoire et la performance du Conseil mondial des peuples indigènes.

Une activité pertinente est proposée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, The Road Game, Cultural Emphasis, pages 20 à 27.

Autonomie gouvernementale autochtone (enrichissement)

Dans cette unité, on s'attarde sur les relations entre les Autochtones et le gouvernement canadien. Depuis des temps immémoriaux, les cultures autochtones ont une forte tradition d'autonomie gouvernementale. Les Autochtones ont aussi depuis longtemps conclu des traités. Les traités étaient utilisés bien avant l'arrivée des premiers commerçants de fourrures et colons européens en Amérique du Nord. Les Autochtones négociaient des traités pour régler des conflits territoriaux et pour mettre fin à des guerres.

Après l'arrivée des colons européens, les Autochtones ont conclu une série de traités. La formulation de ces traités établissait clairement qu'une transaction foncière avait eu lieu, à savoir une cession de territoire. Dans la perspective culturelle et spirituelle autochtone traditionnelle, la terre ne peut être achetée ou vendue. Les Autochtones envisageaient la terre d'un point de vue spirituel. Ils se percevaient comme les gardiens de la terre, non pas comme ses propriétaires.

C'est afin de rendre plus officielles les relations entre les Autochtones et l'administration coloniale (avant la Confédération) que les dispositions de la *Loi sur les Indiens* ont été adoptées.

La Loi sur les Indiens

En 1860, le gouvernement britannique décida que la province du Canada assumerait désormais la gestion des affaires indiennes au Québec et en Ontario. De 1860 à 1868, ce sont les commissaires des Terres de la Couronne qui ont administré les affaires indiennes.

Après le pacte confédératif de 1867, l'administration des affaires indiennes a échu au gouvernement fédéral, en vertu d'une disposition spéciale de l'*Acte de l'Amérique du Nord Britannique*. En 1873, le ministère de l'Intérieur a commencé à assumer la responsabilité des affaires indiennes. La politique de la Division des affaires indiennes a été enchâssée dans la *Loi sur les Indiens* de 1876, modifiée subséquemment en 1951 et 1985.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- présenter un exposé sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale autochtone de 1969 à l'heure actuelle, en tenant compte :
 - de l'énoncé de politique relative aux Indiens de 1969 du gouvernement canadien (un Livre blanc controversé qui contenait des propositions de changement à la *Loi sur les Indiens*)
 - des contre-propositions autochtones, soit le document « Citizens Plus » (réactions autochtones au Livre blanc)
 - de l'enquête sur la justice et les Autochtones au Manitoba et de ses recommandations en faveur d'un système judiciaire séparé pour les Autochtones du Manitoba
 - de l'intervention de Elijah Harper à l'Assemblée législative du Manitoba, qui a fait avorter l'Accord du lac Meech (Quelles ont été les répercussions de ce geste sur l'unité des Autochtones du Canada?)
 - les tendances actuelles et les récents développements (les efforts des Dénés pour obtenir la reconnaissance de leur nation et de leurs droits territoriaux; les récents développements au Manitoba concernant l'abolition des Affaires indiennes et la promotion de l'autonomie gouvernementale des Autochtones)
- évaluer deux articles de la *Loi sur les Indiens* à la lumière des points suivants :
 - les droits territoriaux
 - les droits fiscaux
 - les restrictions touchant à la consommation d'alcool
 - la définition du statut d'« Indien »
 - le droit de vote
 - la gestion financière
 - l'éducation

- le gouvernement communautaire
- les droits juridiques
- les terres de réserve

Examiner les circonstances ayant mené à l'adoption de ces dispositions. Discuter des autres solutions susceptibles d'atteindre les mêmes objectifs. Les Premières Nations et les organismes qui les représentent ont suggéré diverses solutions de rechange :

- le document *Citizens Plus* (« Livre rouge ») présenté par les chefs des Premières Nations de l'Alberta
- le document *Wahbung: Our Tomorrows*, présenté par les chefs des Premières Nations du Manitoba

CHAPITRE 4 : QUESTIONS INTERNATIONALES (SECONDAIRE 4)

Controverses actuelles 4.3

Liens géopolitiques 4.5

Qualité de vie 4.7

Choix offerts 4.9

Spiritualité autochtone 4.13

CHAPITRE 4 : QUESTIONS INTERNATIONALES (SECONDAIRE 4)

Controverses actuelles

Quand les puissances européennes ont établi des colonies en Amérique du Nord, elles considéraient leur culture et leur civilisation comme supérieures à celles des Autochtones. Ces sentiments de supériorité raciale ont souvent amené les Européens à minimiser ou à ignorer les réalisations économiques, politiques, culturelles et spirituelles des Autochtones. Certains colonisateurs se faisaient un devoir « d'éduquer » les Autochtones en essayant de les assimiler aux coutumes et au mode de vie européens.

Chaque société possède pourtant une culture, une orientation politique et un mode de vie bien à elle. Le progrès technologique doit s'adapter au mode de vie d'un peuple d'une manière qu'il juge acceptable. L'évolution culturelle et politique doit faire partie intégrante du processus de développement de la conscience communautaire. C'est pourquoi bien des organismes qui possèdent une clientèle autochtone ont décidé de revoir leur orientation culturelle afin de répondre davantage aux besoins de cette clientèle.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- se pencher sur le rôle des médias à l'égard des questions internationales
 - Comment les Autochtones du Canada et les autres peuples indigènes sont-ils considérés dans les médias?
 - Valeur et importance accordées par les médias à la perspective autochtone concernant diverses questions

- Services de médias autochtones et augmentation des possibilités offertes aux diffuseurs et aux reporters autochtones (En quoi cela change-t-il la manière de faire des reportages sur les Autochtones et les questions qui les préoccupent?)
- résumer le rapport de la commission Berger (voir *Bibliographie*), qui mentionne différents points de vue concernant la qualité de vie;
- décrire la forme d'autonomie gouvernementale autochtone existant au Groënland;
- analyser l'expérience des Maori en Nouvelle-Zélande (la culture aborigène est bien vivante sur le plan politique, social, éducatif et spirituel).

Une activité pertinente est proposée dans *First Nations: The Circle Unbroken*, Teacher's Guide, Hunters and Bombers, pages 22 à 24.

Liens géopolitiques

Les indigènes de partout dans le monde ont découvert qu'ils avaient bien des points en commun. Leur vie spirituelle est axée sur le lien établi entre l'humanité et le Créateur, leur vie économique est en harmonie avec l'environnement et ils ont été colonisés par des puissances occupantes.

Aujourd'hui, les indigènes créent des organismes et des forums de discussion pour que les choses évoluent en tenant compte de leurs besoins et de leurs aspirations.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- examiner la situation géopolitique du monde, notamment
 - les nouveaux pays créés en Europe centrale et en Europe de l'Est
 - ce qu'il advient des indigènes dans les nouveaux États
- discuter des manières de promouvoir et de protéger la qualité de vie, en posant notamment les questions suivantes :
 - Pourquoi les nations choisissent de coopérer entre elles?
 - Pourquoi les pays entrent-ils en conflit entre eux?
 - Quelles mesures devrait-on prendre?
 - Que doit-on faire pour prévenir un conflit mondial majeur? Ces initiatives de paix s'appliquent-elles aux indigènes?
- décrire l'histoire et la situation actuelle des indigènes de l'une ou l'autre des régions suivantes :
 - Amérique du Sud
 - Asie (Tibétains et Timols)
 - Europe (Saami, Basques et Lapons)
 - Australie (Aborigènes)
 - Nouvelle-Zélande (Polynésiens)

- examiner l'histoire du colonialisme et déterminer comment les colonisateurs ont influencé la vie des indigènes (Comment les occupants ont-ils utilisé la terre qu'ils se sont appropriée?)

Qualité de vie

En Amérique centrale, bien des indigènes sont pris au beau milieu d'une guerre idéologique. Par contre, les indigènes de l'Afrique du Sud n'ont plus à subir la politique de l'apartheid. Dans la plupart des cas, les conflits sont attribuables en grande partie à l'exploitation des ressources naturelles.

L'ancien régime d'Afrique du Sud, qui était dominé par les Européens, avait relocalisé les indigènes dans des bantoustans afin de faciliter l'extraction de ressources naturelles par les colonisateurs. En Amérique centrale, le contrôle des ressources naturelles est souvent un enjeu majeur.

La vie des communautés autochtones du Canada est également affectée par le développement des ressources naturelles de la région où elles se trouvent. Bien des Autochtones n'ont pas eu la possibilité de gérer ou de contrôler les projets de développement économique qui ont modifié leur mode de vie et leur environnement.

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- évaluer la qualité de vie au Canada en s'attardant principalement sur :
 - les critères essentiels à une qualité de vie acceptable (Retrouve-t-on ces critères au sein des communautés autochtones?)
 - les réalisations qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des communautés autochtones
 - les caractéristiques de la vie autochtone au Canada
 - les facteurs historiques qui ont mené à l'établissement de la société canadienne

- évaluer la qualité de vie dans les pays en voie de développement, en s'attardant principalement sur :
 - les différences fondamentales entre la qualité de vie dans les pays développés (Canada) et les pays en voie de développement (Inde ou Chine)
 - les similitudes et les différences entre la situation des communautés autochtones du Canada et celle des communautés indigènes de l'Inde ou de la Chine
 - les facteurs historiques qui ont mené à la situation actuelle dans les pays moins développés. Quelles sont les solutions proposées pour améliorer la qualité de vie dans les pays en voie de développement? De quelle façon ces solutions s'appliquent-elles aux communautés autochtones du Canada?

- se pencher sur les différentes approches proposées à l'égard du développement des ressources, en faisant état notamment :
 - de l'exploitation de l'environnement par opposition à une approche plus harmonieuse
 - de la colonisation à l'échelle mondiale (examiner la situation de divers pays du point de vue historique et contemporain)

Une activité pertinente est proposée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms, On the Edge of Objectivity*, pages 128 à 134.

Choix offerts

Plusieurs peuples autochtones du Canada ont adopté des formes alternatives de gouvernement, de développement économique et d'éducation. Ces façons de procéder sont différentes de celles pratiquées et imposées par le ministère des Affaires indiennes. Par exemple, le contrôle de l'éducation à l'échelle locale est déjà une réalité et une réussite dans bien des communautés.

L'autonomie gouvernementale et la participation au développement économique font l'objet de négociations avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Des modèles de développement ont été proposés et mis à l'essai dans d'autres nations. Le Canada devrait reconnaître, adapter et mettre en œuvre les stratégies qui ont été adoptées avec succès dans d'autres pays.

Thèmes

- Les élèves sont invités à examiner les questions d'actualité proposées en posant les questions suivantes :
 - Qu'est-ce qu'une question d'actualité?
 - Qu'est-ce qu'une question d'intérêt local?
 - Qu'est-ce qu'une question autochtone?
 - Qu'est-ce qu'une question internationale?
 - En quoi cette question diffère-t-elle d'une partie du monde à l'autre?
 - Comment la question a-t-elle évolué?
 - En quoi la question est-elle liée à la technologie? À d'autres facteurs?
 - Comment la question est-elle perçue par la majorité des indigènes d'un pays donné? Par les autres personnes?
 - Comment les mesures prises par un pays touchent-elles d'autres pays?
 - Quelle influence les médias exercent-ils sur la population par rapport à cette question?
 - En quoi la question touche-t-elle l'individu?
 - Que peut faire un individu? Que peuvent faire les pays?

Approche A (choisir trois questions au minimum, au moins une par section)

Section 1

- Les différentes façons de percevoir les droits fondamentaux de la personne dans diverses parties du monde, en particulier les droits qui s'appliquent aux indigènes;
- l'utilisation d'armes par les indigènes dans le but de protéger leur territoire (la Warriors Society d'Oka, au Québec; l'armée zapatiste des Mayas du Chiapas, au Mexique);
- les conflits attribuables au nationalisme et à l'impérialisme dans la lutte pour l'unité et la paix dans le monde;
- le rôle et l'influence des grandes religions à l'égard des questions internationales.

Section 2

- La demande grandissante de ressources et d'énergie et les pressions que cela entraîne à l'endroit des indigènes de toutes les régions du monde (Quelles sont les pressions que cette demande entraîne sur les ressources et l'économie?);
- l'effet de l'évolution technologique sur la façon de vivre des gens.

Approche B (choisir dans la liste ci-dessous au moins trois régions ou pays représentatifs et examiner les questions pertinentes mentionnées dans l'approche A)

- Amérique centrale
- Amérique du Sud
- Chine ou Inde
- Asie du Sud-Est
- Afrique du Nord ou du Sud-Ouest
- Afrique subsaharienne ou toute autre région importante
- Un pays possédant l'un ou l'autre de ces types de gouvernement : régime totalitaire, autoritaire, démocratique ou théocratique

Thème spécial (facultatif)

- Invasion des Amériques et holocauste indien
 - Les Amériques ont-elles été colonisées pacifiquement ou ont-elles été envahies?
 - Quelle est la différence entre une terre qu'on a colonisée pacifiquement et une terre qu'on a envahie?
 - Les envahisseurs ou les colons ont-ils adopté une politique de génocide à l'endroit des Autochtones?
 - Pourquoi on ne parle pas d'holocauste indien pour décrire la mort de millions d'Autochtones?
 - Jusqu'à quel point les maladies apportées par les étrangers ont-elles contribué à décimer les populations autochtones?

- Les questions ci-dessous sont proposées pour faciliter l'examen de chacun des thèmes spéciaux étudiés :
 - Pourquoi est-ce une question d'actualité? Jusqu'à quel point est-ce une question d'intérêt local? Une question internationale? Qui la considère comme une question d'actualité?
 - Comment la question a-t-elle évolué?
 - Quel effet cette question a-t-elle produit récemment et par le passé?
 - Comment devrait-on aborder cette question au Canada? Dans le monde? Que fait-on actuellement?
 - Jusqu'à quel point cette question restera d'actualité dans l'avenir?

Autonomie gouvernementale et développement économique

Les élèves sont invités à :

- examiner des formes d'enseignement non conventionnelles dans d'autres pays ainsi que dans les écoles autochtones canadiennes (*Children of the Earth School*);

- faire un rapport sur les différentes formes d'autonomie gouvernementale vécues par :
 - les Autochtones américains
 - les Inuit du Groënland
- comparer les différentes formes de développement économique proposées aux Autochtones du Canada et aux Autochtones du Groënland;
- comparer ces formes de développement économique avec celles qui existent au Canada et aux É.-U.

Une activité pertinente est proposée dans *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms*, Purposes of Indian Education, pages 104 à 110.

Spiritualité autochtone

Le thème dominant de la spiritualité autochtone est l'importance que les Premières Nations accordent à leurs relations avec le monde naturel.

Pour donner et maintenir un caractère authentique à l'exercice, demander à des Autochtones ou à des anciens de parler de leur patrimoine spirituel et de leurs croyances. Des contes et des légendes peuvent aussi servir à illustrer les concepts généraux. Parler des valeurs et des principes intrinsèques des religions autochtones dans la vie de tous les jours. La spiritualité des Autochtones repose sur divers éléments (visions sacrées, rêves, prières, chansons, sagesse, expériences, conseils) qui leur ont permis d'établir leur propre conception du monde.

Pendant l'étude de la spiritualité des Autochtones, la relation fondamentale établie entre les humains, la nature (plantes, animaux, terre et eau) et le Créateur doit être illustrée de la façon suivante :

- en déterminant les caractéristiques propres à ce type de relation par rapport à une perspective non-autochtone;
- en faisant état des différences et des similitudes entre les croyances traditionnelles de diverses cultures autochtones.

Ce qui se cache derrière les pratiques écologiques et spirituelles des Autochtones

Les Premières Nations vivent en harmonie avec la terre, s'attachent à toute forme de vie et vouent un amour et un respect profonds envers tout ce qui les entoure. Le Créateur est remercié pour les bienfaits qu'il accorde au genre humain.

Dans la tradition de bon nombre de peuples des Premières Nations, le Créateur est considéré comme dispensateur de vie et d'amour à l'humanité. Tout ce qui s'éloigne de la vie et de l'amour (maladie, douleur physique, psychologique et affective, souffrance et guerre) est attribuable aux errements de l'humanité (actions ou pensée négatives) des dons originaux du Créateur.

Bien des Premières Nations se soumettent à des enseignements et à des cérémonies visant à recréer l'harmonie à l'intérieur de soi, afin d'être en harmonie avec le monde naturel ou l'environnement. L'étude de la tradition orale de Premières Nations aux antécédents culturels différents révèle qu'environ 70 % des Premières Nations sont pacifistes. À peu près les deux tiers de ces Premières Nations n'avaient pas d'histoires de guerre ou de légendes de bataille à raconter. En fait, d'après la tradition orale, les conflits ont joué un rôle minime dans la vie des gens, surtout avant l'arrivée des Européens.

Bon nombre des histoires de guerre des Premières Nations de la région des Plaines sont liées à leur relocalisation et à l'influence européenne. En temps de guerre, l'acte le plus héroïque consistait à effleurer son adversaire. Pour ce faire, il fallait faire preuve à la fois de courage et d'humanité. La violence organisée n'étant pas l'apanage des sociétés traditionnelles, les guerriers considéraient le fait de tuer ou de blesser un ennemi comme une disgrâce.

Bien des Premières Nations considéraient le feu comme une force spirituelle et un outil à utiliser avec discernement pour améliorer la capacité de l'environnement à donner la vie. Le brûlage contrôlé était couramment utilisé pour augmenter le nombre et la diversité des espèces ainsi que leur niveau de population. Cette pratique permettait aussi d'augmenter la quantité d'éléments nutritifs dans le sol, ainsi que la quantité et la qualité d'herbes et de graminées. Le brûlage contrôlé diminuait aussi les risques d'incendie de forêts tout en stimulant la croissance des feuillus.

Le brûlage contrôlé des Prairies a empêché la croissance d'arbres. Ce qui a permis au petit gibier, aux oiseaux et aux bisons de voir leur population augmenter. À partir de l'époque pléistocène et ce jusqu'à tout récemment, les Autochtones ont chassé le bison pour assurer leur survie (au milieu du XIX^e siècle, au moins soixante millions de bisons erraient dans les plaines centrales).

Les Premières Nations ont inventé quantité d'outils, comme l'arc et la flèche. Les peuples qui pratiquaient l'agriculture labouraient le sol à l'aide de bâtons de plantation. Ces bâtons servaient aussi de charrue, sauvant ainsi à leurs utilisateurs neuf-dixièmes de l'effort normalement déployé. Ces mêmes peuples ne labouraient pas les champs en entier, cette pratique ayant pour effet de diminuer la quantité d'éléments nutritifs et d'accroître les risques d'érosion.

Les peuples des Premières Nations étaient motivés spirituellement à minimiser leur présence sur la terre. Leur population était maintenue à un bas niveau par des cérémonies d'abstinence sexuelle, une forte désapprobation de l'infidélité, un taux de natalité consciemment peu élevé afin que chaque enfant ait droit à toute l'attention qu'il mérite pendant l'enfance, et l'utilisation de plantes médicinales provoquant l'avortement quand la vie de la mère était en danger. S'il manquait de ressources pour nourrir ou vêtir tout le monde, les malades et les vieux quittaient souvent la communauté volontairement. De plus, les particuliers et les groupes pratiquaient une forme d'émigration élective. L'établissement de camps saisonniers et le déplacement des peuplements à chaque génération ont contribué à empêcher les agglomérations de dégrader l'environnement.

Cérémonies

Discuter de l'origine des différentes cérémonies. Discuter aussi de l'origine de cérémonies similaires parmi différents groupes culturels (Quelles sont les similitudes et les différences entre la cérémonie de la suerie des Ojibwés et celle des Dakota?) Consulter *The Mishomis Book: The Voice of the Ojibway*, par Edward Benton-Banai, et comparer cet ouvrage avec *The Sun Dance People: The Plains Indians, Their Past and Present*, par Richard Erdoes. Qu'est-ce que les traditions révèlent de l'origine des cérémonies? En quoi sont-elles similaires et différentes?

Thèmes

Les élèves sont invités à :

- examiner les cérémonies suivantes :
 - calumet
 - danse du soleil
 - choix de noms
 - cérémonie de la suerie
 - mariage
 - jeûne ou quête de la vision
 - rites funéraires (Comment prend-on soin des défunts?)

S'attarder principalement sur des questions précises comme celles-ci :

- Qui anime la cérémonie? Qui peut y participer?
 - Que se passe-t-il pendant la cérémonie?
 - Où les cérémonies se tiennent-elles? (dans des loges, à l'extérieur, dans des édifices ou au sein de communautés en particulier)
 - Quand les cérémonies ont-elles lieu? (Mentionner le moment de la journée, la durée et la saison)
 - Pourquoi fait-on certaines cérémonies? Que fait-on lorsqu'il est impossible de tenir une cérémonie en particulier?
- faire un rapport sur les cérémonies traditionnelles faisant partie intégrante de la vie des Autochtones de nos jours, en consultant notamment :
 - les vidéos portant sur la spiritualité autochtone
 - les documentaires télévisés qui traitent des cérémonies traditionnelles
 - les livres qui parlent des cérémonies et de la culture autochtones
 - les journaux et les magazines qui parlent du rôle des cérémonies traditionnelles dans la vie des individus et des groupes
 - les anciens et les dirigeants religieux

- discuter du rôle des légendes traditionnelles dans les croyances spirituelles des Autochtones;
- déterminer le rôle des valeurs et des croyances spirituelles traditionnelles dans la vie des Autochtones de nos jours;
- montrer qu'ils sont sensibilisés :
 - aux valeurs traditionnelles et aux croyances religieuses dans la vie quotidienne
 - aux changements de valeurs traditionnelles ou de croyances spirituelles
 - aux valeurs et aux croyances spirituelles des non-Autochtones (En quoi la spiritualité des Autochtones et des non-Autochtones se ressemble et diffère-t-elle?)
 - à l'enrichissement que les croyances et les valeurs spirituelles traditionnelles des Autochtones apportent à la société canadienne (comme les œuvres de l'artiste reconnu Bil Reid, qui définit l'esprit du Canada ailleurs dans le monde en dépeignant les figures légendaires de la nation Haida)

Une activité pertinente est proposée dans *First Nations: The Circle Unbroken*, Teacher's Guide, Commandos for Christ, pages 49 à 53.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

Le glossaire qui suit aidera les enseignants qui ne connaissent pas la terminologie propre aux études autochtones. Les définitions qui y sont présentées ont été établies par des Autochtones. L'usage des mots choisis par les peuples pour se désigner eux-mêmes renforce le sentiment de leur propre valeur, qui est l'un des principaux objectifs du présent manuel.

AINC : Sigle d'Affaires indiennes et du Nord Canada (voir aussi MAIN).

Anishinabe : Terme utilisé par les Ojibwés pour désigner les membres de leur peuple, de même que tous les autres Autochtones dont on ne sait pas à quelle Première Nation ils appartiennent.

Appartenance à une bande : Les bandes ont le droit, si elles le désirent, de décider qui peut appartenir à la bande et qui ne le peut pas. Les membres sont généralement des Indiens inscrits, mais il peut aussi s'agir d'Indiens non inscrits ou même de non-Autochtones. Ces personnes n'acquièrent pas pour autant le statut d'Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*, mais elles peuvent bénéficier de certains droits, par exemple celui de vivre dans la réserve avec les autres membres de la bande.

Assemblée des Premières Nations (APN) : Organisation nationale regroupant les chefs des Premières Nations du Canada.

Assimilation : Le fait d'être intégré à une autre société, de s'y adapter et d'en acquérir les caractéristiques.

Autochtone : Terme juridique employé dans la Constitution pour désigner les trois groupes autochtones reconnus : les Indiens, les Inuit et les Métis.

Autonomie gouvernementale : Droit inhérent, pour les Premières Nations, d'administrer leur vie, leurs affaires, leurs terres et leurs ressources avec toutes les fonctions et les responsabilités propres aux organes de gouvernement.

Bande : Terme juridique par lequel Ottawa reconnaît les Premières Nations et leurs entités. Ce terme est employé dans la *Loi sur les Indiens*. On demeure membre d'une bande même si on ne vit pas dans une réserve ou avec les autres membres de la bande.

Chakapase : Dans la tradition crie, être surnaturel incarnant l'esprit d'un petit garçon.

Chipewyan : Cette nation, qui vit au nord-ouest du Manitoba, préfère le terme Déné pour la qualifier. Le terme Chipewyan est un mot cri qui veut dire vêtement pointé (en référence à leurs vêtements dont le bas était orné à l'avant et à l'arrière d'un motif en forme de V).

Chippewas : Aux États-Unis, certains Ojibwés portent le nom de Chippewas. Mais qu'ils se fassent appeler par les autres Chippewas, Sauteux ou Ojibwés, ils se désignent dans leur langue sous le nom d'Anishinabe.

Clan : Famille de personnes reliées par une origine commune. Tout le monde appartient à un clan, comme tout le monde a une famille. Chez les Ojibwés et pour certains autres peuples, l'appartenance au clan se transmet par voie patrilinéaire. Ailleurs, par exemple chez les Mohawks, elle se transmet par voie matrilineaire.

Congrès des peuples autochtones (CPA) : Organisation nationale porte-parole de 750 000 Autochtones hors réserves. Elle a remplacé le Conseil national des Autochtones du Canada.

Conseil national des Autochtones du Canada (CNAC) : Ancienne organisation nationale qui représentait les intérêts des Métis auprès du gouvernement fédéral (rebaptisée Congrès des peuples autochtones, ou CPA).

Cri : Peuple autochtone vivant dans le nord et le centre du Manitoba. Son nom vient du terme canadien-français « Christino », qui signifie chrétien. Les Cris eux-mêmes s'appellent Ininiwuk, ce qui signifie « les hommes » ou, collectivement, « le peuple ».

Culture : Coutumes, histoire, valeurs et langue qui composent le patrimoine d'une personne ou d'un peuple et qui contribuent à façonner leur identité.

Dakotas : Peuple autochtone vivant dans le sud-ouest du Manitoba. Les Dakotas se désignent eux-mêmes sous ce nom, tandis qu'on retrouve le terme « Sioux » dans la plupart des sources écrites. Les Dakotas sont reconnus comme des Indiens et sont inscrits à Ottawa, mais ils ne sont pas considérés comme des Indiens visés par un traité parce qu'ils n'ont pas signé de traité officiel avec la Couronne britannique.

Dénés : Peuple de langue athapascane vivant dans le nord-ouest du pays. Ce terme, par lequel les Dénés se désignent eux-mêmes, signifie « le peuple ».

Droits ancestraux : Droits inhérents et innés que possèdent les Autochtones individuellement et collectivement.

Droits inhérents : Droits qui existent naturellement au sein d'un peuple.

Droits issus de traités : Droits revenant aux Premières Nations en vertu des traités qu'elles ont négociés en tant que nations souveraines avec la Couronne britannique du chef du Canada.

Émancipation : Droit, pour les citoyens canadiens, de voter aux élections fédérales. Même s'ils renonçaient à leur statut et à leurs droits, les Indiens ne pouvaient pas voter aux élections fédérales avant 1960 et n'étaient donc pas considérés comme des citoyens canadiens à part entière.

Identité : Image de soi reflétant la valeur que l'on s'accorde par rapport aux autres.

Indien de plein droit : Membre d'une Première Nation dont le statut d'Autochtone est reconnu par le gouvernement du Canada; il s'agit donc d'un Indien inscrit.

Indien inscrit : Membre d'une Première Nation dont le nom figure sur le registre (la liste) des Indiens à Ottawa. Ce terme est équivalent à celui d'Indien de plein droit.

Indien non inscrit : Personne qui peut être de race et de culture autochtones, mais qui n'est pas inscrite aux termes de la *Loi sur les Indiens*, soit parce qu'elle ou ses ancêtres n'ont pas été recensés, soit parce qu'elle a perdu son statut en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*.

Indien : Terme employé très souvent par le gouvernement du Canada et la plupart des non-Autochtones pour désigner les membres des Premières Nations. Ce terme est de moins en moins utilisé à l'extérieur du gouvernement.

Indigène : Qui est originaire d'une région ou d'un milieu donné, qui y est produit, qui y vit ou qui y pousse. Ce terme est utilisé dans ce document pour désigner les personnes qui vivent depuis toujours dans différentes parties du monde, exception faite de l'Amérique du Nord.

Inuit : Peuple autochtone du Grand Nord. Ce vocable (Inuk au singulier) est celui que les Inuit utilisent pour se désigner eux-mêmes. Ils ne vivent pas dans des réserves et n'ont pas signé de traité avec la Couronne. Ils ne sont pas régis par la *Loi sur les Indiens*, mais ils ont au Canada le même statut que les Indiens inscrits.

Inuit Tapirisat du Canada (ITC) : Organisation inuite nationale qui représente les intérêts des Inuit dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

Loi sur les Indiens : Loi fédérale précisant les dispositions selon lesquelles le gouvernement fédéral reconnaît, affirme et définit les droits des Indiens et ses responsabilités envers eux.

MAIN : Sigle du ministère des Affaires indiennes et du Nord (voir aussi AINC).

Métis : Peuple autochtone composé de personnes ayant à la fois des ascendants autochtones et non-autochtones. Les Métis du Manitoba n'ont pas signé de traité, sauf en tant que représentants de la Couronne. Ils ne vivent pas dans des réserves et ne sont pas visés par la *Loi sur les Indiens*.

Multiculturalisme : Politique qui appuie ou favorise l'existence d'un certain nombre de groupes culturels distincts à l'intérieur d'un pays donné.

Nanabush : Maître et grand frère du peuple ojibwé. Il est mi-humain, mi-esprit et peut faire beaucoup de choses de façon surnaturelle.

Natif : Né ou élevé dans un endroit donné; habitant naturel ou indigène de cet endroit.

Ojibwés : Peuple autochtone du sud et du centre du Manitoba. Dans cette province, les Ojibwés portent parfois le nom de Saulteux, tandis qu'aux États-Unis, ils sont souvent désignés sous le nom de Chippewas. Quelle que soit la façon dont les autres les appellent, ils se considèrent eux-mêmes comme des Anishinabe.

Oji-cri : Langue combinant la grammaire et le vocabulaire ojibwé et cri. Les personnes qui parlent l'oji-cri vivent au nord-est du Manitoba.

Pow-wow : Grande fête communautaire des Autochtones des grandes plaines d'Amérique du Nord.

Première Nation : Entité à laquelle la plupart des Autochtones s'identifient, plutôt qu'à une bande ou une tribu.

Racisme : Préjugé ou discrimination envers une personne ou un groupe reposant sur une perception de l'origine raciale, culturelle ou ethnique.

Saulteux : Terme employé par les Français pour désigner les Ojibwés qui vivaient à l'origine dans la région de Sault Ste. Marie. La plupart des Ojibwés, qui appelaient autrefois leur langue le « saulteux », préfèrent aujourd'hui le terme « ojibwé ». Aux États-Unis, certains d'entre eux se font appeler Chippewas. Mais qu'ils soient désignés sous le nom de Saulteux, de Chippewas ou d'Ojibwés, le terme qu'ils utilisent dans leur propre langue est « Anishnabeg ».

Sioux : Terme utilisé auparavant pour décrire la nation Dakota (voir Dakota).

Souveraineté : Pouvoir et autorité exercés par les Premières Nations sur toutes les personnes, toutes les choses, tous les territoires et tous les actes à l'intérieur de leurs frontières respectives.

Temps immémoriaux : Époque tellement reculée qu'elle n'est pas définie dans l'histoire ou la tradition. Elle est antérieure aux dates fixées dans les textes juridiques. C'est le fondement des coutumes et des droits.

Tribu : Terme qui n'a pas toujours une valeur juridique, mais qui est employé dans la *Proclamation royale de 1763* pour désigner les Indiens. En droit américain, il correspond au terme « bande » en usage au Canada. Certaines Premières Nations, ou certains de leurs membres, ont créé des conseils tribaux qui représentent les intérêts des gouvernements de ces Premières Nations, de leurs membres et de leurs entreprises, et qui leur fournissent des services.

Usufruit : La seule catégorie de droits reconnue jusqu'à tout récemment aux Autochtones par les trois paliers de gouvernement au Canada. Ce terme désigne le droit de se servir de la terre et de ses ressources, tandis que la Couronne en conserve le titre foncier (même dans les réserves).

Wesakejak : Maître et grand frère du peuple cri. Il se compare à Nanabush, dans la tradition ojibwé.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Ressources françaises

*** Le matériel d'appui est disponible à la DREF.**

Premières Nations

Livres

Camus, William. (Ka-Be-Mub-Be) *Mille ans de contes Indiens d'Amérique du Nord*. France : Éditions Milan, 1996.

Boileau, Gilles. *Le silence des messieurs : Oka, terre indienne*. Montréal : Éditions du Méridien, 1991.

Dufour, Hortense. Daniau, Marc. *La cinquième saison : La vie du grand chef Sioux Sitting Bull*. Paris : Seuil Jeunesse, 1996.

Fauchet, Françoise. *Les Indiens d'Amérique*. (Collection : Les clés de la connaissance). Paris : Édition Nathan, 1995.

Hamelin, Jean. *Québec 1626 : Un comptoir au bord du Saint-Laurent*. Saint-Hyacinthe : Edisem; Rennes : Ouest-France, 1989.

Jacquin, Philippe. *La vie privée des hommes au temps des Indiens d'Amérique à l'époque de la conquête*. France : Hachette Jeunesse. © 1990.

Leavitt, Robert M. *Les Micmacs*. Nouvelle-Écosse : Fitzhenry & Whiteside, 1986.

Legay, Gilbert. *Atlas des Indiens d'Amérique du Nord*. Paris : Casterman, 1993.

- Létourneau, Loraine. *Arts et Cultures Autochtones*. (Guide, cahier d'activités et de créativité, corrigé) Québec : Guérin, 1989.
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *Les Premières Nations du Canada*. Ottawa, 1997.
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *L'autonomie gouvernemental des Autochtones*. Ottawa, 1995.
- Piquemal, Michel. *Paroles indiennes*. France : Albin Michel Jeunesse, 1993.
- Provost, Michelle. *Nitaskinan - Notre territoire - Les Attikameks du Québec*. Québec : Les publications Graficor, 1994.
- Provost, Michelle. *Nitaskinan - Notre terre - Les Algonquins du Québec*. Québec : Les publications Graficor, 1993.
- Simpson, Danièle. *Nitassinan - Notre territoire - Les Montagnais du Québec*. Québec : Les publications Graficor, 1990.
- Simpson, Danièle. *Wôbanaki - La terre de l'aurore - Les Abénaquis du Québec*. Québec : Les publications Graficor, 1993.
- Smith-Siska, Heather. Traduction française : Anne Scott. *Les Haidas et les Inuit : peuples des saisons*. Vancouver : Douglas & McIntyre Educational, 1987.
- Swan-Jackson, Alys. *Les Apaches et les Indiens du Sud-Ouest Américain*. (Collection Entrez chez...) Paris : Gründ, 1996.
- Swan-Jackson, Alys. *Les Indiens des Plaines*. (Collection : Entrez chez...) Paris : Gründ, 1995.
- Trigger, Bruce G. *Les Indiens, la fourrure et les Blancs*. Traduit de l'anglais par Georges Khal. Québec : Éditions du Boréal, 1990.

Vendermeer, Jane Modeste. Oishi, Mitsu. Tatti, Fbbie. *Les Dénés. Les sahtuot'ines d'autrefois*. Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, Gouvernement des T.N.-O., 1994.

Wilson James. Viseur, Jean-François. *Les Amérindiens* (Collection : Les peuples menacés). Paris : Éditions Gamma, 1995.

Légendes autochtones

Camus, William. *Légendes de la Vieille-Amérique*. Paris : Bordas, 1979.

Camus, William. *Les oiseaux de feu et autres contes peaux-rouges*. Paris : Gallimard, 1978.

Hulpach, Vladimir. *Contes et légendes des Indiens d'Amérique*. Paris : Gründ, 1966.

Landry, Louis. *La véritable histoire du Grand Manitou algonquin : Vol1*. Montréal : Éditions Paulines, 1981.

Landry, Louis. *Glausgab le protecteur : La véritable histoire du Grand Manitou algonquin : Vol. 2*. Montréal : Éditions Paulines, 1981.

Quesnel, Alain. Davot, François. *Les Indiens : Mythes et légendes*. France : Hachette Jeunesse, 1992.

Multimédia

Les peuples autochtones du Manitoba : histoires. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada. (pancarte)

Les peuples autochtones du Manitoba : musique et danse. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada. (pancarte)

Les peuples autochtones du Manitoba : un riche patrimoine artistique. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada. (pancarte)

Les peuples autochtones du Manitoba : une tradition artistique qui subsiste. Ottawa : Affaires Indiennes et du Nord Canada. (pancarte)

Les premiers habitants du Canada. (pancarte)

Les langues autochtones du Canada. (Langue et société; illustration classeur vertical)

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *Indiens et Inuit du Canada.* (carte), Ministère des Approvisionnements et services Canada. Ottawa, 1989.

Ministère de l'éducation (Manitoba), DREF. Trousse pédagogique, secondaire 3, 1984. *Louis Riel et les Métis* 1^e partie : Le Manitoba et la Confédération, 2^e partie : L'exil, 3^e partie : Batoche (cassette, cahiers d'accompagnement, diapos)

Ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord Canadien : *Les jeux et les jouets.* Royal Ontario Museum. Code : CAYZ-1

Ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord Canadien : *Les décorations en piquant.* (grande pancarte et feuillet) Code : CAYV

Ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord Canadien : *Instruments de musique.* (grande pancarte et feuillet) Code : CAYX

Musée national de l'homme. *Indiens - Amérique du Nord - mœurs et coutumes.* Série Oracle. (Feuillets) Ottawa, 1979.

Titres :

- Les jeux amérindiens et esquimaux
- Les jeux de ficelle
- La Crosse
- Les hochets indiens
- Les Béothuks
- Les Cris
- La famille algonquienne

Autres :

Collection Cultures Amérindiennes. *Le « Sauvage » pendant la période héroïque de la Nouvelle-France (1534-1663)* d'après les historiens canadiens-français des XIX^e et XX^e siècles. Québec : Éditions Hurtubise HMH Limitées, 1974.

Culleton, Béatrice. *Le sentier intérieur*. Roman traduit de l'anglais par Robert Paquin. Winnipeg : Les Éditions du blé, 1990.

Kerbiriou, Anne-Hélène. *Les Indiens de l'Ouest canadien vus par les Oblats 1885-1930*. Québec : Les éditions du Septentrion, 1996.

La loi sur les Indiens septembre 1989. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1989.

Les Métis

Livres

Neering, Rosemary. *Louis-Riel*. (Collection : Célébrités canadiennes). Montréal : Lidec, 1984.

Une nation, un leader de la naissance au gibet. Saint-Boniface : Société historique de Saint-Boniface, 1985.

Vanjaka, Zoran. *Louis-Riel, le père du Manitoba*. Saint-Boniface : Éditions des Plaines, 1996.

Multimédia

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Les Métis - un témoignage à cœur ouvert* (Une série radiophonique en cinq volets avec cahier pédagogique interdisciplinaire). Winnipeg, 1993.

Éducation et Formation professionnelle Manitoba. *Centenaire Louis Riel*. Winnipeg : DREF, 1985. (Vidéocassette *Visage des Métis*, Bande dessinée *La formation de Louis Riel*, cahiers : *La poésie de Louis Riel*, *Les contemporains de Louis Riel*, Dépliants : lieux historiques).

Éducation et Formation professionnelle Manitoba : *Louis Riel et les Métis*. Winnipeg : DREF, 1985. (Trousse pédagogique destinée au Secondaire 3 : 1^{ère} partie ; Le Manitoba et la confédération, 2^e partie : L'exil, 3^e partie : Batoche (cassette, cahiers d'accompagnement, diapos).

Les Inuits

Livres

Alexander, Bryan et Cherry. Viseur, Jean-François. *Les Inuits*. (Collection : Les peuples menacés) Montréal : Les Éditions École Active, 1994.

Bennett, Allan. Flannigan, William. Hladun, Marilyn. *Les Inuit*. Fitzhenry and Whiteside Limited : Ontario, 1982.

Bergeron, Carole. *Nunavik - La terre où l'on s'installe - Les Inuit du Québec*. Québec : Les publications Graficor, 1988.

Garrod, Stan. *Le Nord*. Toronto : Fitzhenry & Whiteside, 1983.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. *Les Inuit du Canada*. Hull (Québec), 1995.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. *Les Indiens et les Inuit du Canada*. Ottawa, 1990.

Navet, Eric. *Au pays glacé du Sedna*. France : Gallimard Jeunesse, 1994.

Smith-Siska, Heather. *Les Haidas et les Inuit : peuples des saisons*. Vancouver : Douglas & McIntyre Educational, 1987.

Autres documents :

Mainc-Tunngavik, *L'accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, texte définitif signé à Iqaluit par le premier ministre et les représentants des autres parties, le 25 mai 1993.

Commission d'établissement du Nunavut, 1995 : « L'empreinte de nos pas dans la neige fraîche » — Rapport global sur l'établissement du Nunavut, déposé par la Commission d'établissement du gouvernement du Nunavut, auprès du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du gouvernement des territoires du Nord-Ouest et de la Commission d'établissement du Nunavut « Nunavut Tunngavik Inc », C.P. 1109, Iqaluit, T.N-O., XOA OHO.

Incas/Mayas/Aztèques

Livres

Baquedano, Elizabeth. *Les peuples du Soleil*. Paris : Les Éditions Gallimard, 1993.

Burland, C.A. *Comment vivaient les Incas*. Paris : Fernand Nathan Éditeur, 1981.

Crosher, Judith. *Les Aztèques*. (Collection : Comment vivaient...) Paris : Fernand Nathan, 1984.

Millard, Anne. Carlier, François. *Les Incas*. (Collection : Panorama des civilisations). Montréal : Éditions École Active, 1982.

Nougier, Louis-René. *La vie privée des hommes au temps des Mayas, des Aztèques et des Incas*. Paris : Hachette Jeunesse.

SITES INTERNET

ADRESSE DU SITE	DESCRIPTION
http://www.gouv.qc.ca/societe/indexf.htm	Autochtones du Québec, document produit par le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, carte de la répartition des autochtones au Québec.
http://www.inac.gc.ca/pubs/indian_f/index_f.html http://www.cmcc.muse.digital.ca/cmcc/cmccfra/grandfra.html	Autochtone du Canada, origines, langues, régions, histoire
http://www.cmcc.muse.digital.ca/cmcc/cmccfra/canp1fra.htm#plan.html	Histoire, les Vikings, la vie aux 17 ^e et 18 ^e siècles, les Métis
http://www.cmcc.muse.digital.ca/cmcc/cmccfra/canp1fra.html#plan.html	Histoire, la fourrure, les Métis
http://www.inac.gc.ca/	Affaires indiennes et du Nord Canada
http://www.inac.gc.ca/pubs/	pour commander des publications Affaires indiennes et du Nord Canada
http://www.onf.ca	Office National du Film - pour commander vidéos au sujet des autochtones
http://www.legis.gov.bc.ca/cmt/#aboriginal/	Pour obtenir des informations au sujet du traité Nisga'a
http://www.un.org	Pour obtenir des informations au sujet de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004)

BIBLIOGRAPHIE

Ressources anglaises

- * À noter : la bibliographie des ressources anglaises fut incluse dans le but de fournir l'occasion d'utiliser le matériel pédagogique dans le cours d'anglais ou English Language Arts — Immersion.

La plupart de ces ressources sont disponibles aux bureaux suivants :

Section des ressources pédagogiques
Éducation et Formation professionnelle Manitoba
1181, avenue Portage (rez-de-chaussée)
Winnipeg, MB R3G 0T3.
Téléphone : 204 945-5371
Télécopieur : 204 945-8756
Courriel : <http://library.edu.gov.mb.ca>

People's Library
Manitoba Indian Cultural Education Centre
119, avenue Sutherland
Winnipeg MB R2W 3C9
Téléphone : 204 942-0228
Télécopieur : 204 947-6564

Ahenakew, Edward. *Voices of the Plains Cree*. Toronto, ON: McClelland and Steward, 1973.

Alberta Federation of Métis Settlement Associations. *The Métis People of Canada: A History*. Toronto, ON: Gage, 1978.

Armstrong, J. *Slash*. Penticton, BC: Theytus Books, 1985.

Banai, Edward Benton. *The Mishomis Book*. Hayward, WI: Indian Country Communications, 1988.

Berger, Thomas. *The Alaska Native Review Commission Report*. Ottawa, ON: World Council of Indigenous Peoples, 1985.

- Burger, Julian. *The Gaia Atlas of First Peoples: A Future for the Indigenous World*. New York, NY: Anchor Books, 1990.
- Bishop, Robert Francis. *A Historical Survey of the Learning Experiences of the Northern Cree People of Manitoba* (these non-publiée). Winnipeg, MB : Université du Manitoba, 1990.
- Bryde, John F. *Indian Students and Guidance*. Boston, MA: Houghton Mifflin, 1971.
- Campbell, Maria. *Halfbreed*. Toronto, ON: McClelland and Stewart, 1973.
- Cardinal, Harold. *The Rebirth of Canada's Indians*. Edmonton, AB: Hurtig, 1977.
- Center for Applied Linguistics Indian Education Clearinghouse. *Handbook for Staff Development Workshops in Indian Education*. Arlington, VA: The Center, 1976.
- Colombo, John Robert, ed. *Windigo: An Anthology of Fact and Fiction*. Saskatoon, SK: Western Producer Prairie Books, 1982.
- Comeau, Pauline, *Elijah No Ordinary Hero*. Vancouver, BC: Douglas and McIntyre, 1993.
- Culleton, Beatrice. *April Raintree*. Winnipeg, MB: Pemmican, 1984.
- Cutler, Ebbitt. *I Once Knew an Indian Woman*. Bruce Johnson, ill. Montreal, QC: Tundra Books, 1967.
- Decore, Anne. *Native People in Curriculum*. Edmonton, AB: Alberta Education, 1981.
- Deloria, Vine. *God Is Red: A Native View of Religion*. Golden, CO: Fulcrum, 1994.
- Dempsey, Hugh A. *Charcoal's World*. Saskatoon, SK: Western Producer Prairie Books, 1978.

- Dosman, Edgar. *Indians: The Urban Dilemma*. Toronto, ON: McClelland and Stewart, 1992.
- Driver, Harold E. *Indians of North America*. London, ON: University of Chicago Press, 1992.
- German, Tony. *A Breed Apart*. Toronto, ON: McClelland and Stewart, 1985.
- Glavin, Terry. *A Death Feast in Dimlahamind*. Vancouver, BC: Newstar Books, 1990.
- Goodwill, Jean, ed. *Speaking Together: Canada's Native Women*. Toronto, ON: Hunter Rose, 1975.
- Hitchcock, Sharon. *Illustrated Legends of the North West Coast Indians*. Vancouver, BC: British Columbia Aboriginal Indian Teachers' Association, n.d.
- Hubert, Cam. *Dreamspeaker*. Toronto, ON: General Paperbacks, 1978.
- Hungry Wolf, Adolf. *Legends Told by the Old People*. Invermere, BC: Good Medicine Books, 1972.
- Ingraham, Gladys, ed. *Native Organizations in Manitoba*. Winnipeg, MB: Fort Garry United Church, 1997.
- Johnston, Basil, *How the Birds Got Their Colors. kGah W'Indinimowaut Binaesheehnyuk W'Indianauzinwim — wah*. Toronto, ON: Kids Can Press, 1978.
- . *Moose Meat and Wild Rice*. Toronto, ON: McClelland and Stewart, 1978.
- Kennedy, Dan. *Recollections of an Assiniboine Chief*. Toronto, ON: McClelland and Stewart, 1972.
- Kenny, George. *Indians Don't Cry*. Toronto, ON: N.C. Press, 1982.

- LaRoque, Emma. *Defeathering the Indian*. Agincourt, ON: Book Society of Canada, 1975.
- Manitoba, Ministère de l'Éducation. *Children's Literature Pertaining to Indian and Métis Cultures*. Winnipeg, MB : Ministère de l'Éducation, 1979.
- . *Cree Stories from Moose Lake*. Winnipeg, MB : Ministère de l'Éducation, n.d.
- . *Native Student Handbook*. Winnipeg, MB : Ministère de l'Éducation, n.d.
- . *Stories for Moose Lake*. Winnipeg, MB : Ministère de l'Éducation, n.d.
- Manitoba Indian Brotherhood. *Indian Control of Indian Education*. Ottawa, ON: National Indian Brotherhood, 1972.
- Manitoba Métis Federation. *Six Métis Communities*. Winnipeg, MB: Manitoba Métis Federation, 1974.
- Melenchuk, Allan. *Toward Intercultural Understanding: An Anti-racist Manual*. Edmonton, AB: Weigl, 1993.
- Morgan, John S. *When the Morning Stars Sang Together*. Agincourt, ON: Book Society of Canada, 1974.
- Mowat, William, and Christine Mowat, eds. *Native Peoples in Canadian Literature*. Toronto, ON: Macmillan, 1975.
- Patterson, E. Palmer. *The Canadian Indian: A History Since 1500*. Toronto, ON: Collier Macmillan, 1972.
- Petrone, Penny, ed. *First People, First Voices*. Toronto, ON: University of Toronto Press, 1983.
- Reynolds, Margaret. *Dene Legends*. Saskatoon, SK: Saskatchewan Indian Cultural College, 1973.

- Richler, Mordechai. *Incomparable Atuk*. Toronto, ON: McClelland and Stewart, 1971.
- Robinson, Helen Caister. *Mistress Molly, The Brown Lady, Portrait of Molly Brant*. Toronto, ON: Dundurn Press, 1980.
- Sawachuk, Joe. *The Métis of Manitoba: A Reformation of Ethnic Identity*. Toronto, ON: P. Martin Associates, 1978.
- Sawyer, Don. *The NESAs Activities Handbook for Native and Multicultural Classrooms, Volume Two*. Vancouver, BC: Native Education Services Associated, 1984.
- Schwarz, Herbert T. *Tales from the Smokehouse*. Edmonton, AB: Hurtig, 1974.
- Sealey, D. Bruce. *Questions and Answers Concerning the Métis*. Winnipeg, MB: Manitoba Métis Federation Press, 1973.
- Sealey, D. Bruce, and Verna J. Kirkness, eds. *Indians Without Tipis: A Resource Book by Indians and Métis*. Winnipeg, MB: W. Clare, 1973.
- Sealey, D. Bruce, and Antoine S. Lussier. *The Métis Canada's Forgotten People*. Winnipeg, MB: Manitoba Métis Federation Press, 1975.
- Snake, Sam. (narrateur) *The Adventures of Nanabush: Ojibway Indian Stories*. Toronto, ON: Doubleday, 1979.
- Sneve, Virginia Driving Hawk. *3 Lakota Grandmother Stories: Health Lessons for Young People*. New York, NY: Association of American Indian Affairs, 1975.
- Stanley, George F.G. *Manitoba 1870: A Métis Achievement*. Winnipeg, MB: University of Winnipeg, 1972.
- University of Lethbridge. *Unity in Diversity*. Lethbridge, AB: University of Lethbridge, n.d.

Warren, W.W. *The History of the Ojibway*. Minnesota Historical Society Press, 1885, réédition, 1984.

Weatherford, Jack. *Indian Givers: How the Americas Transformed the World*. New York, NY: Fawcett Columbine, 1990.

York, Geoffrey. *The Dispossessed, Life and Death in Native Canada*. Toronto, ON: Lester and Orpen Dennys, 1989.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE MULTIMÉDIA

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE MULTIMÉDIA

- * À noter : la bibliographie des ressources anglaises fut incluse dans le but de fournir l'occasion d'utiliser le matériel pédagogique dans le cours d'anglais ou English Language Arts — Immersion.

Films

Au pays de Gloucap, Province de la Nouvelle-Écosse, 1986 (distribution : Cinémathèque de films touristiques du Canada).

Circle of the Sun --- Standing Alone, Office national du film, 1960.

Cold Journey, Office national du film, 1972.

The Colours of Pride, Scano Media, s.d.

Cree Way, Office national du film, 1977.

Daughters of the Country Series, Office national du film, 1986. (Première partie : Ikwe; deuxième partie : Mistress Madeleine; troisième partie : Places Not Our Own; quatrième partie : The Wake).

Encounter with Saul Alinsky, Office national du film, 1967.

First Nations: The Circle Unbroken, Teacher's Guide, Office national du film, 1993 (13 vidéos, guide de l'enseignant).

I Heard The Owl Call My Name, Tomorrow Entertainment, 1973 (distribution : Learning Corp. Of America).

Legend, Office national du film, 1976.

Like the Trees, Office national du film, 1974.

The Longhouse People, Office national du film, 1950.

The Loon's Necklace, Crawley Films, 1949 (distribution : Association canadienne d'éducation).

The Man Who Chooses the Bush, Office national du film, 1975.

More Than Bows and Arrows, Camera One, The 13th Regional Corporation, 1985 (distribution : Kinetic Cinema Associate Productions).

Myself, Yourself, Conseil scolaire de Toronto, division des programmes scolaires, 1980 (distribution : Office national du film).

Northwest Rebellion --- 1885, Bortnick Film Productions, 1977.

The Other Side of the Ledger, Office national du film, 1972.

Le serpent des neiges, Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1973 (distribution : Office national du film).

Some Natives in Churchill, Office national du film, 1973.

The Riel Business, Office national du film, 1969.

This Was the Time, Office national du film, 1970.

Trousse

Native Storytelling, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1982. Audiocassette et guide de l'enseignant.

Périodique

Akwesasne Notes, Mohawk Nation Territory, C.P. 30, St. Regis (QC), HOM 1A0. Téléphone : 613 575-2063; télécopieur : 613 575-2935.

Répertoire

First Nations Tribal Directory, Arrowfax Inc., 90, rue Garry, bureau 120, Winnipeg (Man.) R3C 4H1. Téléphone : 204 942-3533; Télécopieur : 204 943-6332.

Disques et cassettes

Native Storytelling, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1981.

Vidéos

Native Women at Work I & II, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, partie I, 1984; partie 2, 1986. Partie I, VT-0651; partie II, VT-1080.

New Student in the City, Éducation et Formation professionnelle Manitoba, 1984, VT-0013.

Pour obtenir des exemplaires des vidéos énumérés ici, adressez-vous au Service de polycopie magnétique de la Section des ressources pédagogiques.

Pour en savoir plus sur les frais exigés par exemplaire, renseignez-vous auprès du Service de polycopie magnétique de la Section des ressources pédagogiques. La vidéocassette contiendra au plus deux programmes totalisant 60 minutes ou moins.

Vous pouvez poster, télécopier ou envoyer vos commandes à l'adresse suivante :

Section des ressources pédagogiques
Service de polycopie magnétique
1181, avenue Portage, rez-de-chaussée
Winnipeg (Man.) R3G 0T3
Téléphone : 204 945-7880
Numéro sans frais : 1 800 282-8069, poste 7880
Télécopieur : 204 945-8756
Courrier électronique : dstimpson@ed.mb.ca

Vous devez inclure votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone à la maison. Les chèques doivent être libellés au nom du Centre des manuels scolaires du Manitoba. Le coût du service de polycopie comprend le prix de la vidéocassette, les frais de manutention et le port de retour.